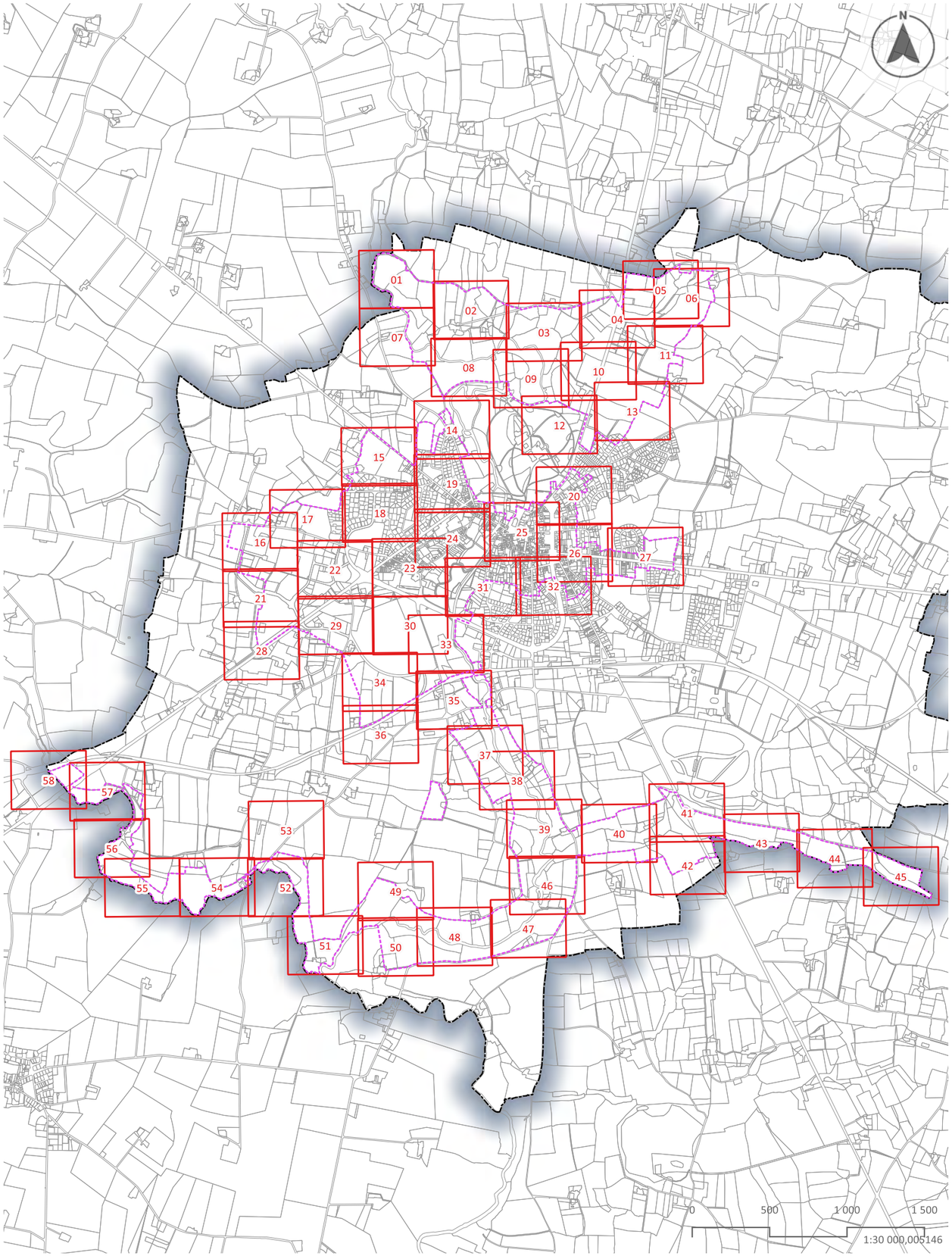


DEPARTEMENT MAYENNE

CRAON

VIVRE AU POSITIF

COMMUNE DE CRAON

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGÉ
urbaniste O.P.Q.U.
géographe
specialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
architecte du patrimoine (Chaillot)
D. E. A. Histoires Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité Histoire des Arts

MODIFICATIONS:

2306

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

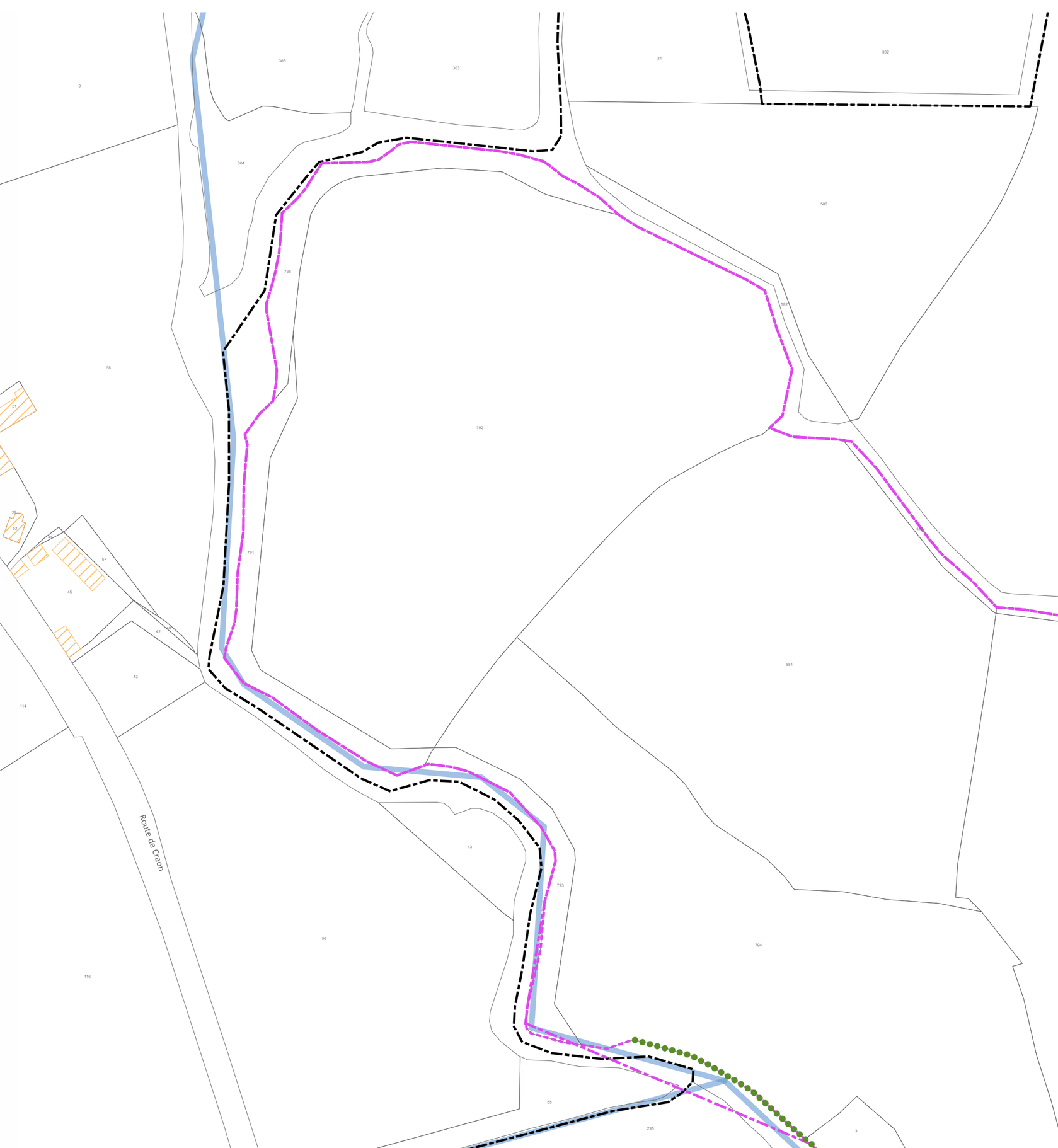
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-aua.com Tel. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 1155 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

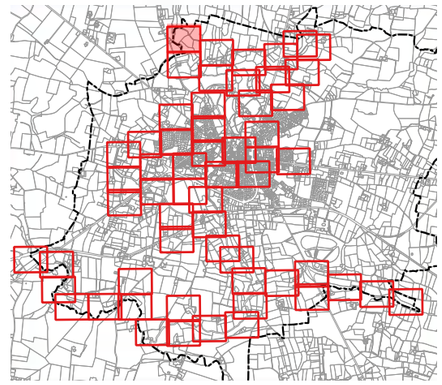
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

01

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

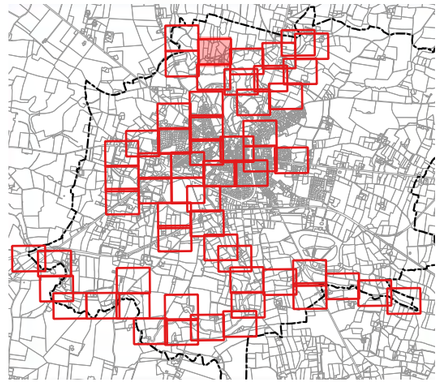
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

02

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

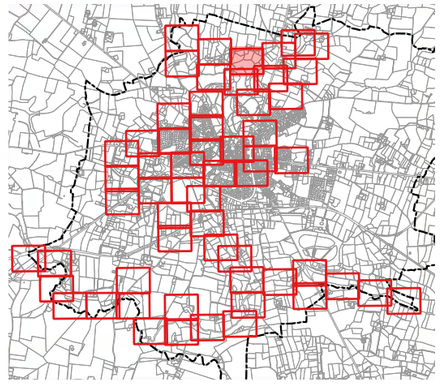
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

03

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Route de Laval

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

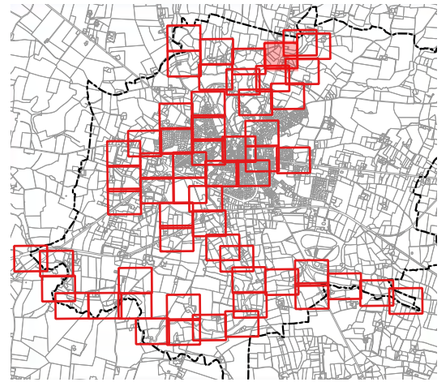
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

04

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Route de Laval

Chemin des Tonnières

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

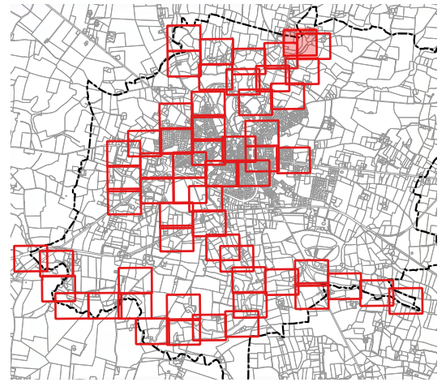
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

05

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Chemin des Tortières

Secteur n°5

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

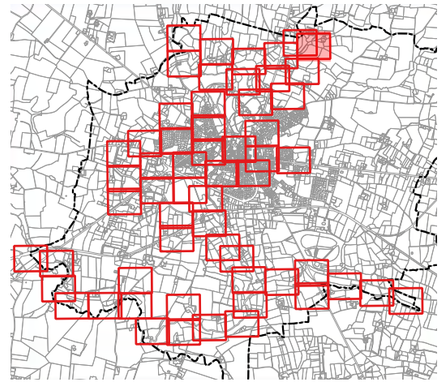
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

06

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Route de Craon

Route de Livré-la-Touche

Route de Livré-la-Touche

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

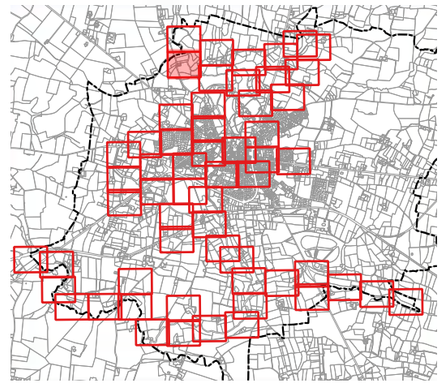
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

07

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Chemin du Tissu Lemoine

Allée Verte

Allée Verte

Allée Verte

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

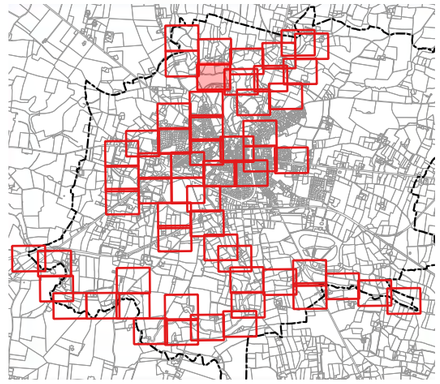
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

08

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Allée Verte

Allée de Ceinture

Allée du Lavoir

Allée de Ceinture

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

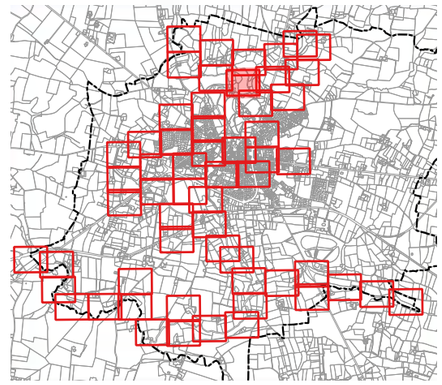
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

09

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

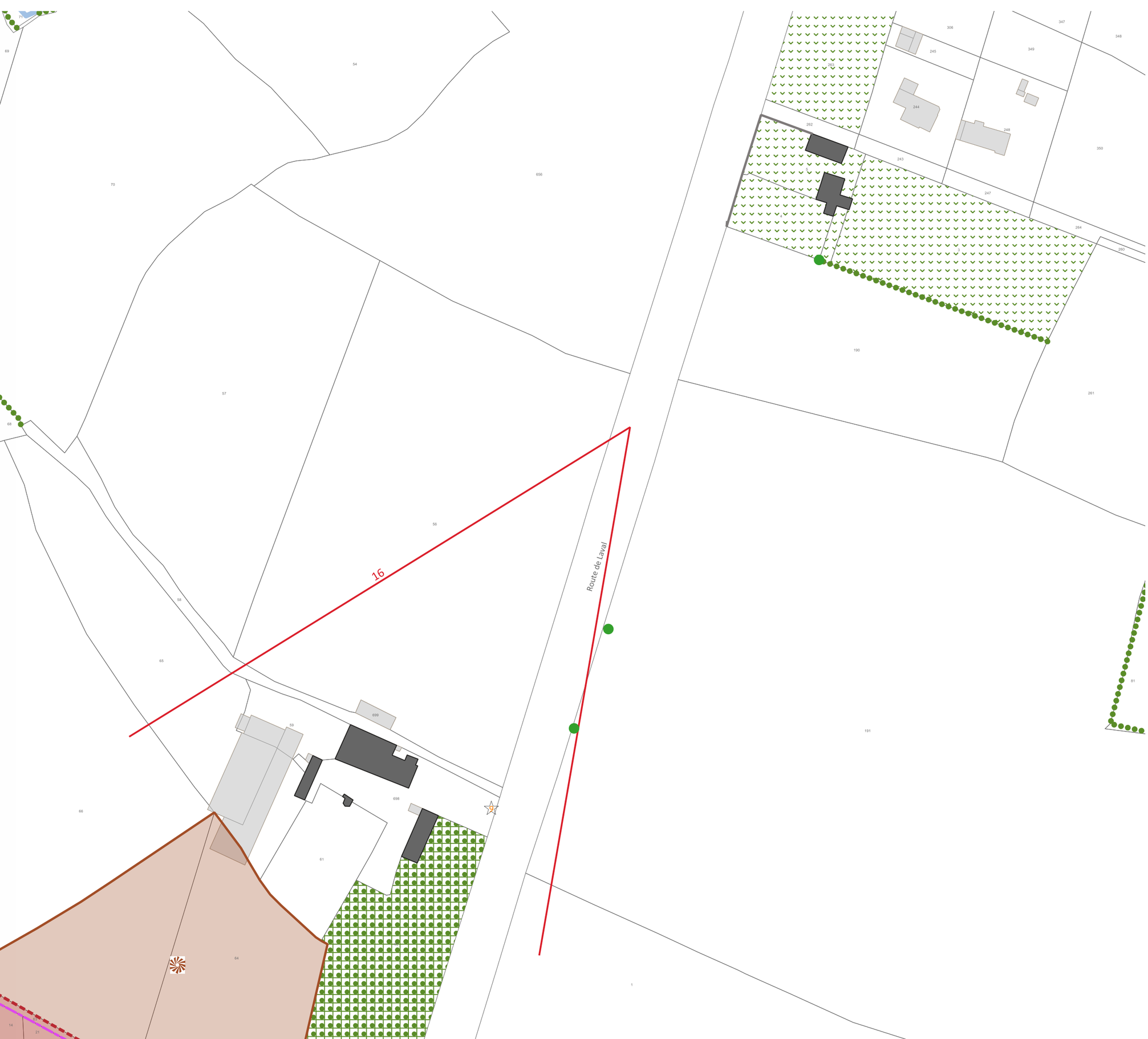
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

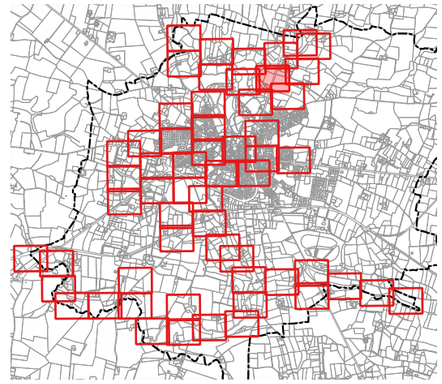
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

10

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

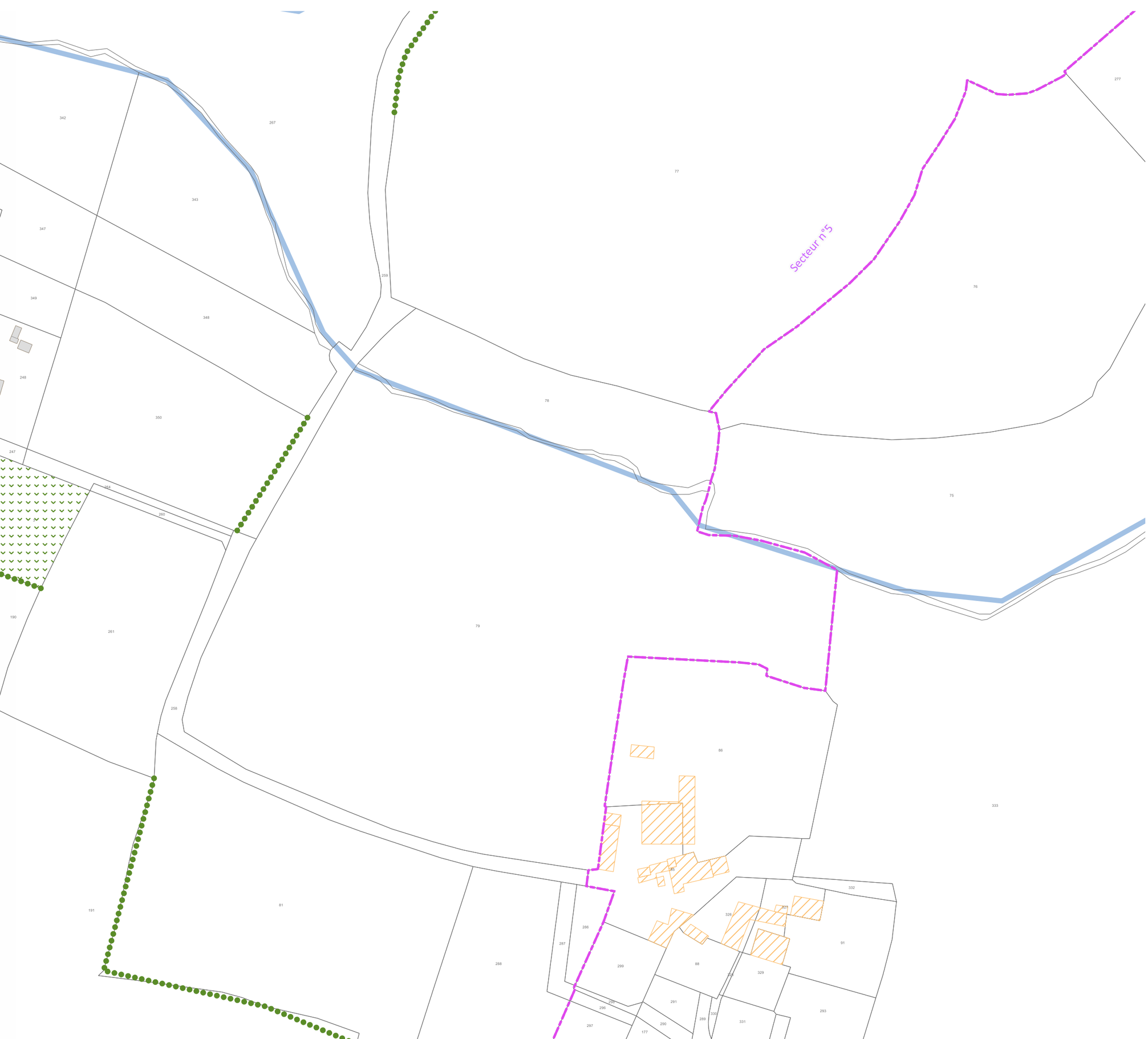
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

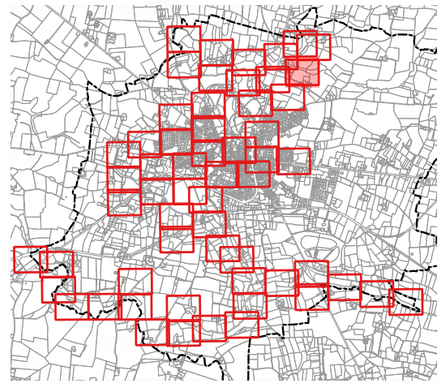
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

11

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Allée de la Grange

Allée de Ceinture

Allée du Lavoir

Allée d'Andigné

Allée des Perdrix

Route de Laval

Avenue de Champagné

Cité de Champagne

16

17

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

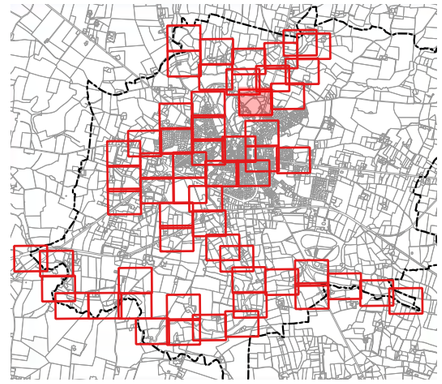
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

12

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Route de Laval

16

Secteur n°5

Rue Mozart

Rue Maurice Ravel

Allée Maurice Ravel

Rue de Bel Not

Rue des Rouges-Gorges

Rue des Rouges-Gorges

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

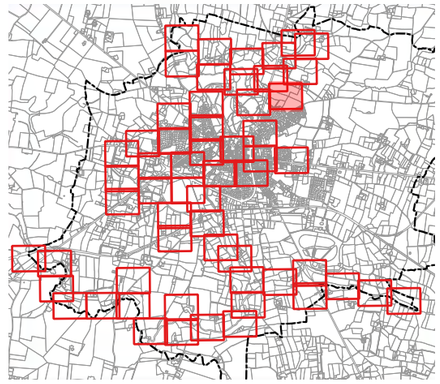
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

13

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Route de Livré-la-Touche
Chemin du Tissu Lemoine
Allée Verte
Allée Verte
Allée Verte
Allée Verte
Allée Verte
Allée de Ceinture
Rue de Zikisso
Rue des Chèvres
Rue Saint-Eutrope
Rue de Zikisso
Allée des Biches
Secteur n°5
Secteur n°3
Secteur n°5
Secteur n°3
Secteur n°3
12

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

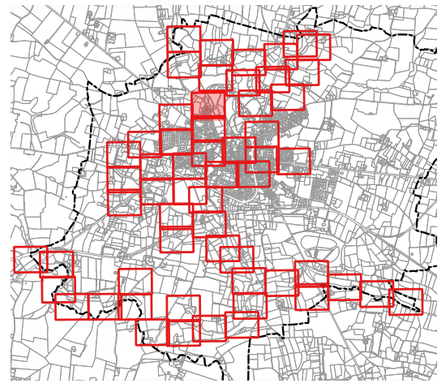
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70 1:1 500

14

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

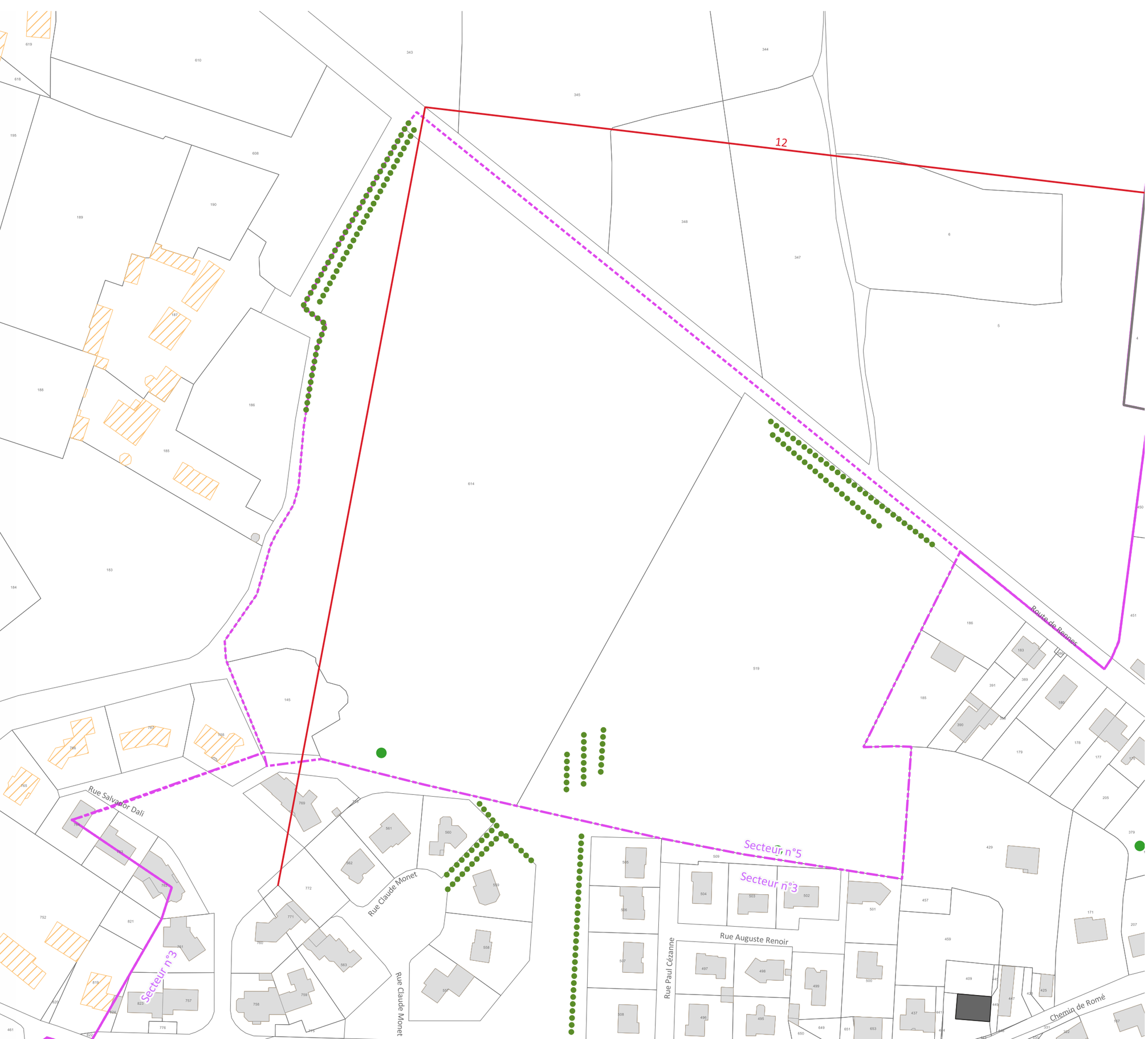
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

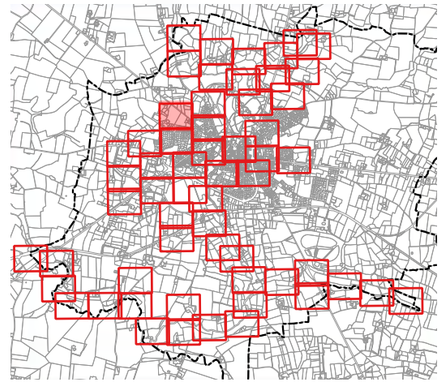
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70 1:1 500

15

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Secteur n°4

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

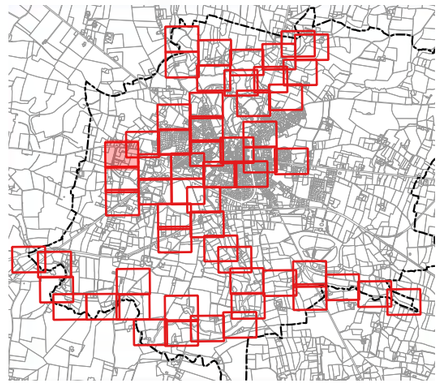
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

16

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

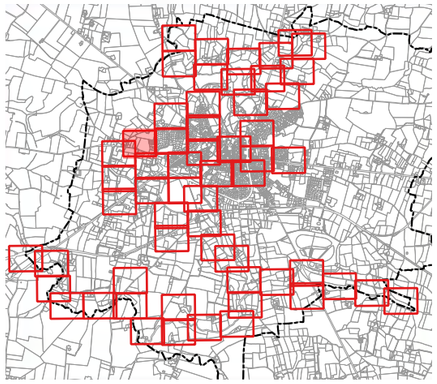
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

17

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Rue Salvador Dali
Rue Claude Monet
Rue Auguste Renoir
Rue Paul Cézanne
Chemin de Romé
Impasse Gustave Courbet
Rue Pissarro
Rue Robert Tatin
Rue Marc Chagall
Rue du Douanier Rousseau
Rue Buffet
Rue Paul Gauguin
Rue Matisse
Rue Pierre et Marie Curie
Rue Ambroise Paré
Avenue Pasteur
Route de Nantes
Route de Niafles
Allée Toulouse Lautrec
Secteur n°3
Secteur n°2
12
2

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

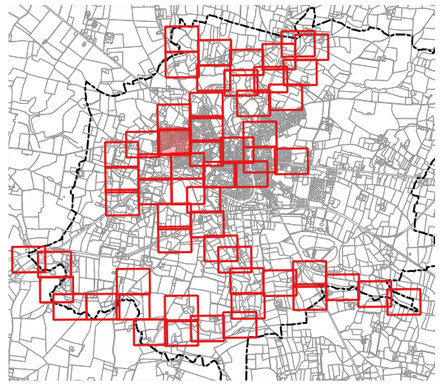
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

18

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°3
Secteur n°5
Secteur n°3
Secteur n° 3
Secteur n°2
Allée des Biches
Rue des Chèvres
Rue Saint-Eutrope
Rue Saint-Eutrope
Rue de Zikisso
Allée Verte
Rue du Grand Cerf
Route de Rennes
Chemin de Rome
Allée Claude Bernard
Avenue Pasteur
Rue Marie Curie
Allée Laënnec
Allée Lavoisier
Rue de Zikisso
Rue de Zikisso
Allée des Ponts
Rue de Zikisso
Boulevard de Bel Air
Rue de Zikisso
Rue de la Libération
Route de Nantes
Rue des Vaux
Rue de la Libération

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

19

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Allée Charmille
Allée d'Andigné
Allée de Ceinture
Rue des Déportés
Cité de Champagne
Rue des Combattants d'Afrique du Nord
Avenue de Champagne
Allée Jean Mermoz
Impasse de la Haute Mare
Rue Flandres-Dunkerque
Allée Saint-Exupéry
Impasse du Terras
Rue du Terras
Impasse du Luarcon
Rue du Luarcon
Rue du Mûrier
Rue Alain Gerbault
Place du Mûrier
Rue du Mont Mai
Place du Mont Mai
Rue de Pont Ivry
Place de la Mairie
Promenade Charles de Gaulle
Secteur n°1
Secteur n°2

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N

0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

20

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

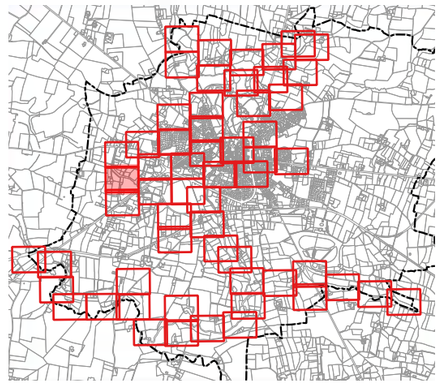
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

21

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°4
Route de Niafles
Rue du Douanier Rousseau
Secteur n°3
Rue du Pin
Boulevard d'Okehampton
Rue de la Pépinière
Rue d'Espagne
Route de Nantes
Rue du Portugal
Chemin de Villeneuve
Secteur n°5
1
2
15

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

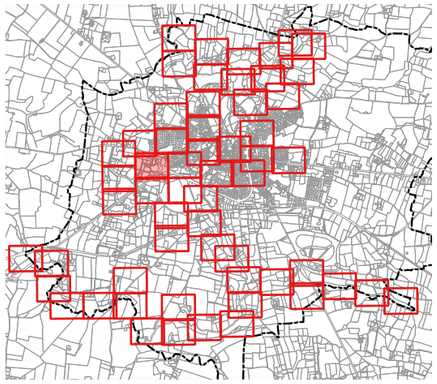
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

22

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Rue Paul Gauguin
Route de Nantes
Rue du Pavé
Rue du Pin
Allée Vincent Van Gogh
Rue Tourne Bride
Route de Nantes
Allée de la Fontaine
Rue de la Chaussée aux Moines
Rue des Vaux
Boulevard d'Okehampton

Secteur n°1
Secteur n°2
Secteur n° 2
Secteur n°3
Secteur n° 3
Secteur n° 4
Secteur n° 5

1A
1B
2
3

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

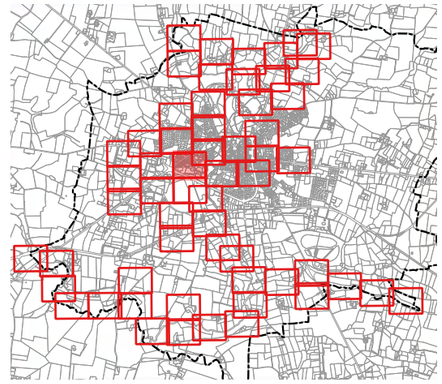
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

23

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

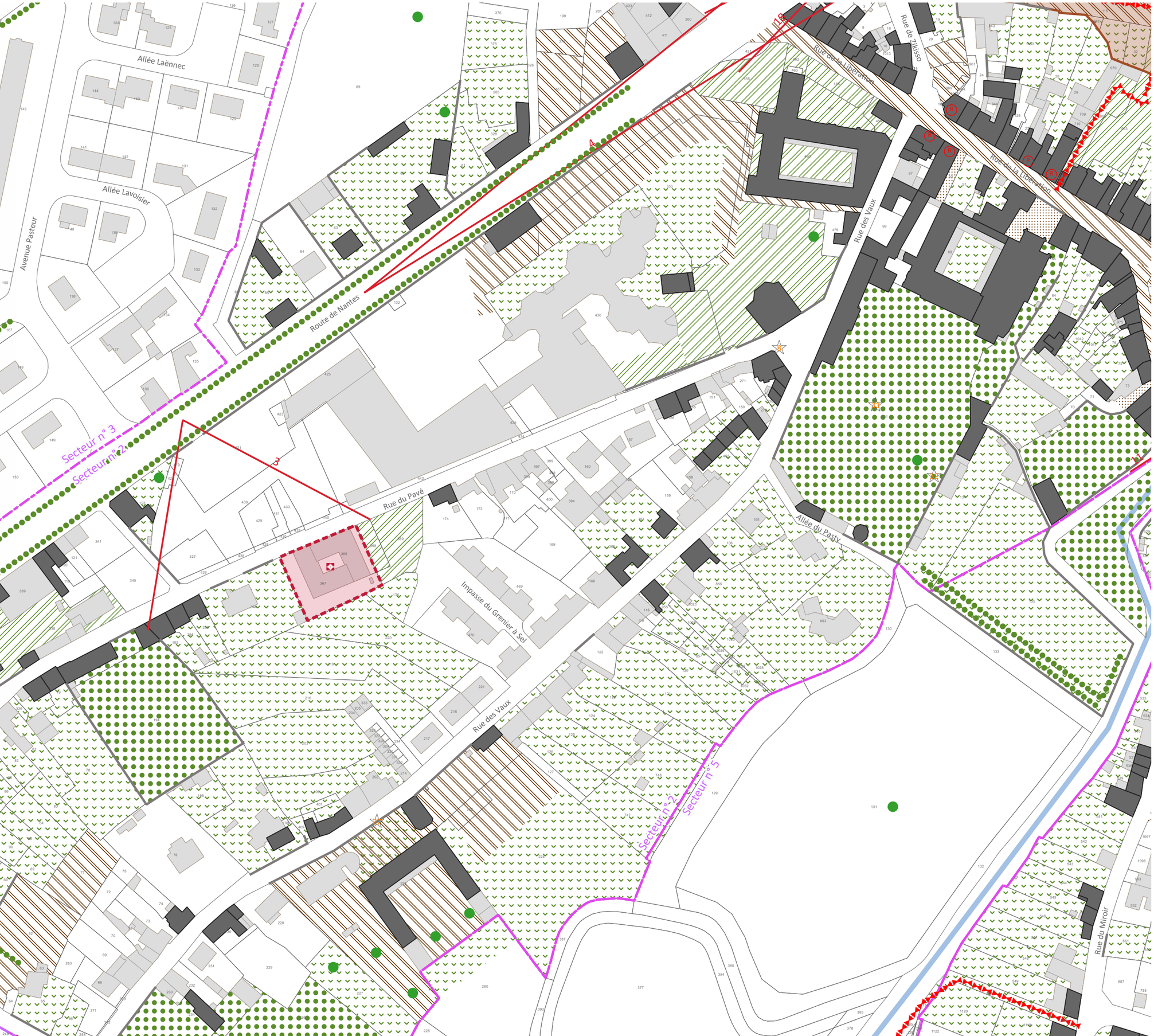
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

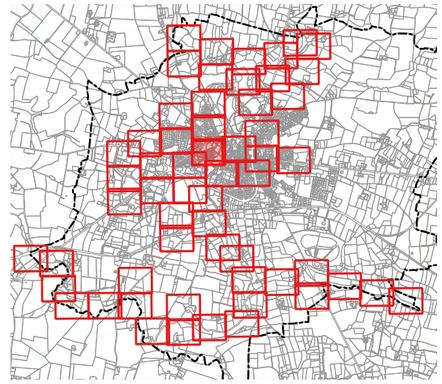
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 — 35 — 70 — 1:1 500

24

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

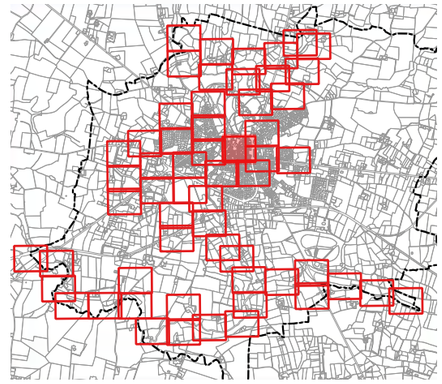
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

25

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

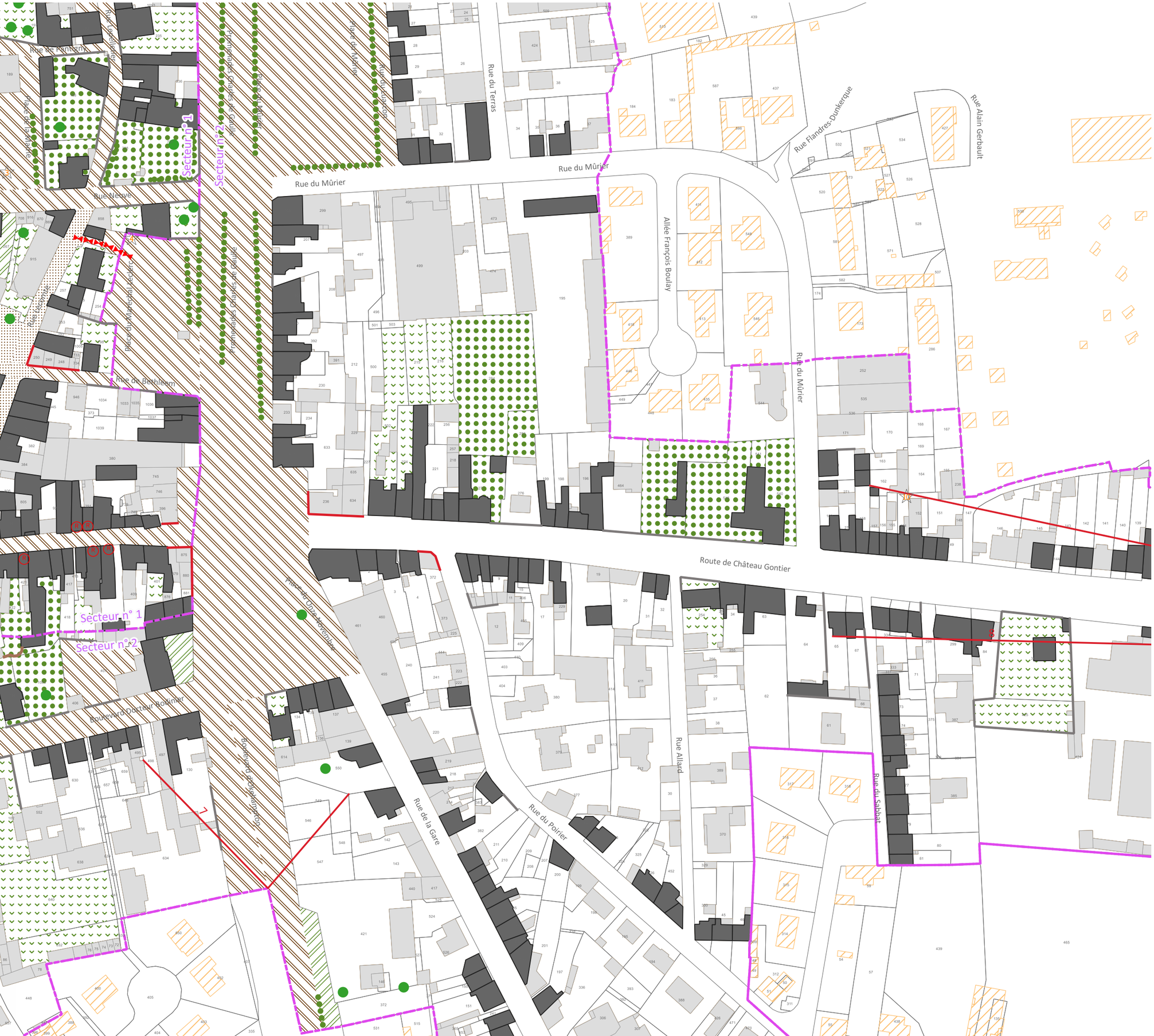
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

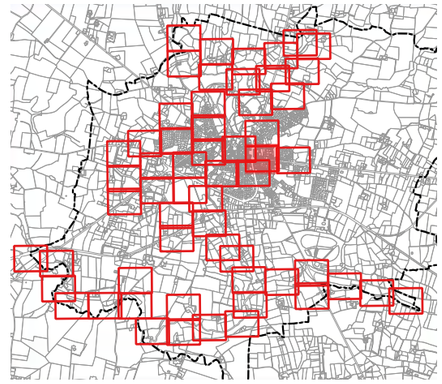
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

26

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Rue Joseph Buineau
Allée de la Fidélité
Rue Joseph Buineau
Route de Château Gontier
Allée des Sports
Allée du Stade
Secteur n° 3
Secteur n° 2
Résidence les Archers
Rue du Pont-Levis
Impasse du Donjon
Rue de la Poterne
Chemin de Bouilli
Route de Château Gontier
Chemin du Pressoir
Route de Château Gontier
Rue Jean Bouin
Allée Georges Guynemer
Chemin du Pressoir

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

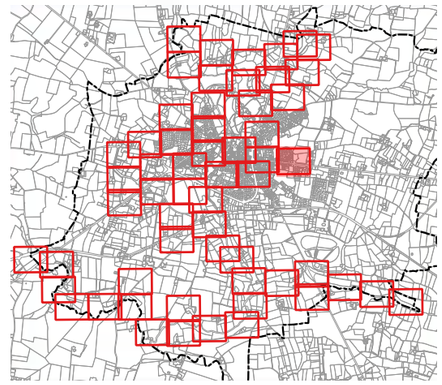
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

27

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Route de Nantes

Secteur n°4

Chemin de la Croix Raubière

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

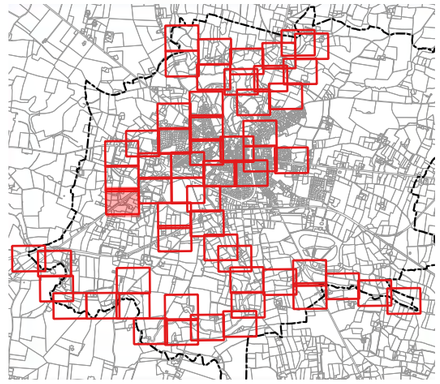
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

28

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Rue du Portugal
Route de Nantes
1
Rue de Belgique
Rue de Buchenberg
Chemin de Villeneuve
Rue de Longrie
Chemin de la Chaussée Aux Moines
Secteur n°3
Secteur n°5
Secteur n°3
Secteur n°5
Secteur n°4
Secteur n°4

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

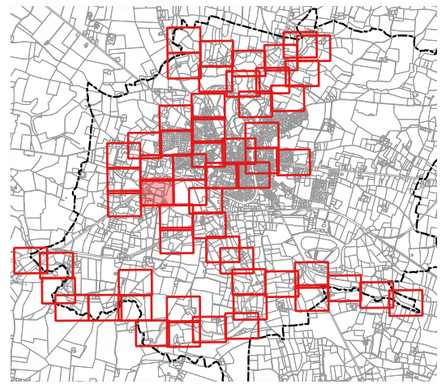
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

29

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

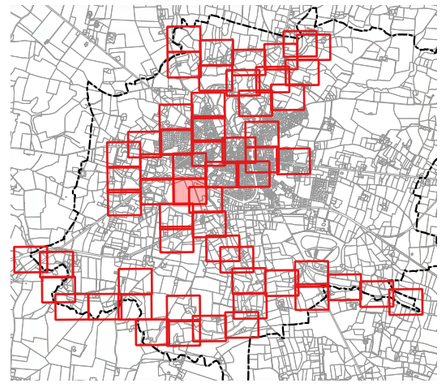
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

30

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°1
Secteur n°2
Secteur n°3
Secteur n°4
Secteur n°5
Rue de l'Eperon
Rue des Douves
Rue de la Gauvennerie
Rue de la Tour du Guet
Rue du Miroir
Rue du Gros Chêne
Rue des Acacias
Rue de la Girande
Rue Colbert
Boulevard d'Okehampton

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

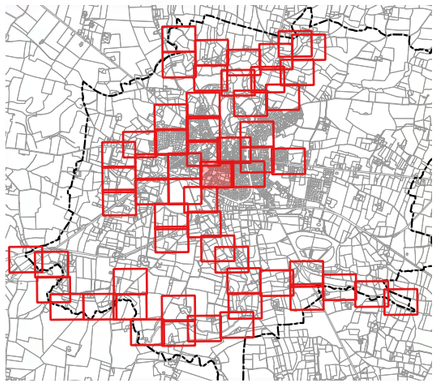
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

31

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n° 1

Secteur n° 2

Rue des Halles

Rue Pasteur

Rue des Douves

Rue de la Gauvennerie

Rue du Dr Simon Faligant

Rue de la Tour du Guet

Rue Joachim du Bellay

Boulevard Docteur Badinier

Rue de la Loge

Allée André Malraux

Allée André Malraux

Rue Lamartine

Allée Victor Hugo

Allée Victor Hugo

Boulevard d'Okehampton

Place du Centre Monnombre

Route de Château Gontier

Rue du Mûrier

Rue Allard

Rue du Poirier

Rue de la Gare

Rue Maréchal Logis Chef Tremblay

Rue du Sabbat

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

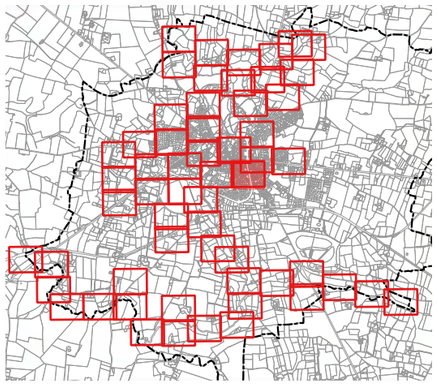
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

32

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

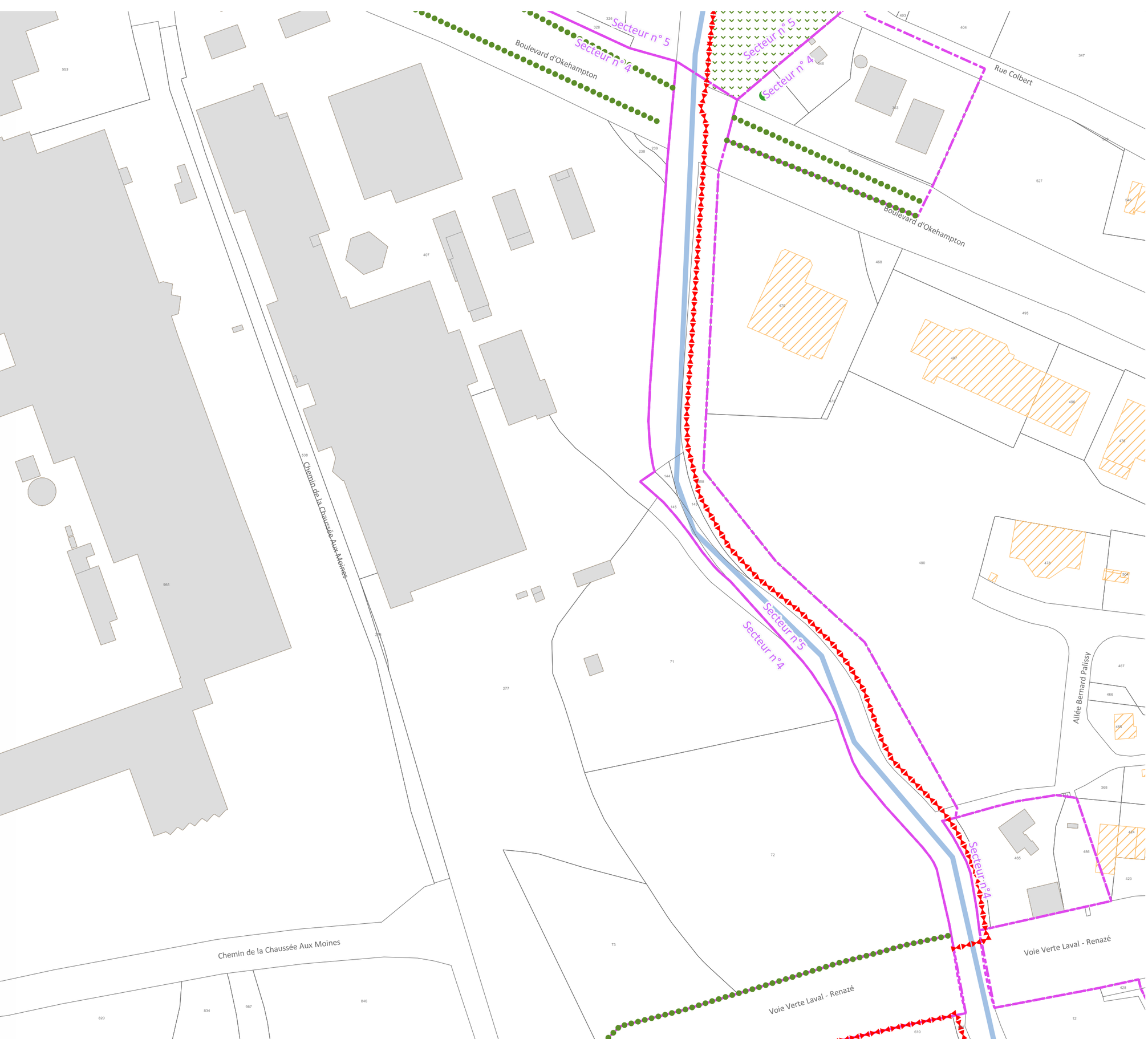
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

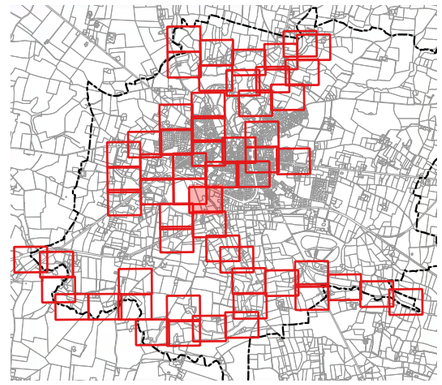
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

33

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

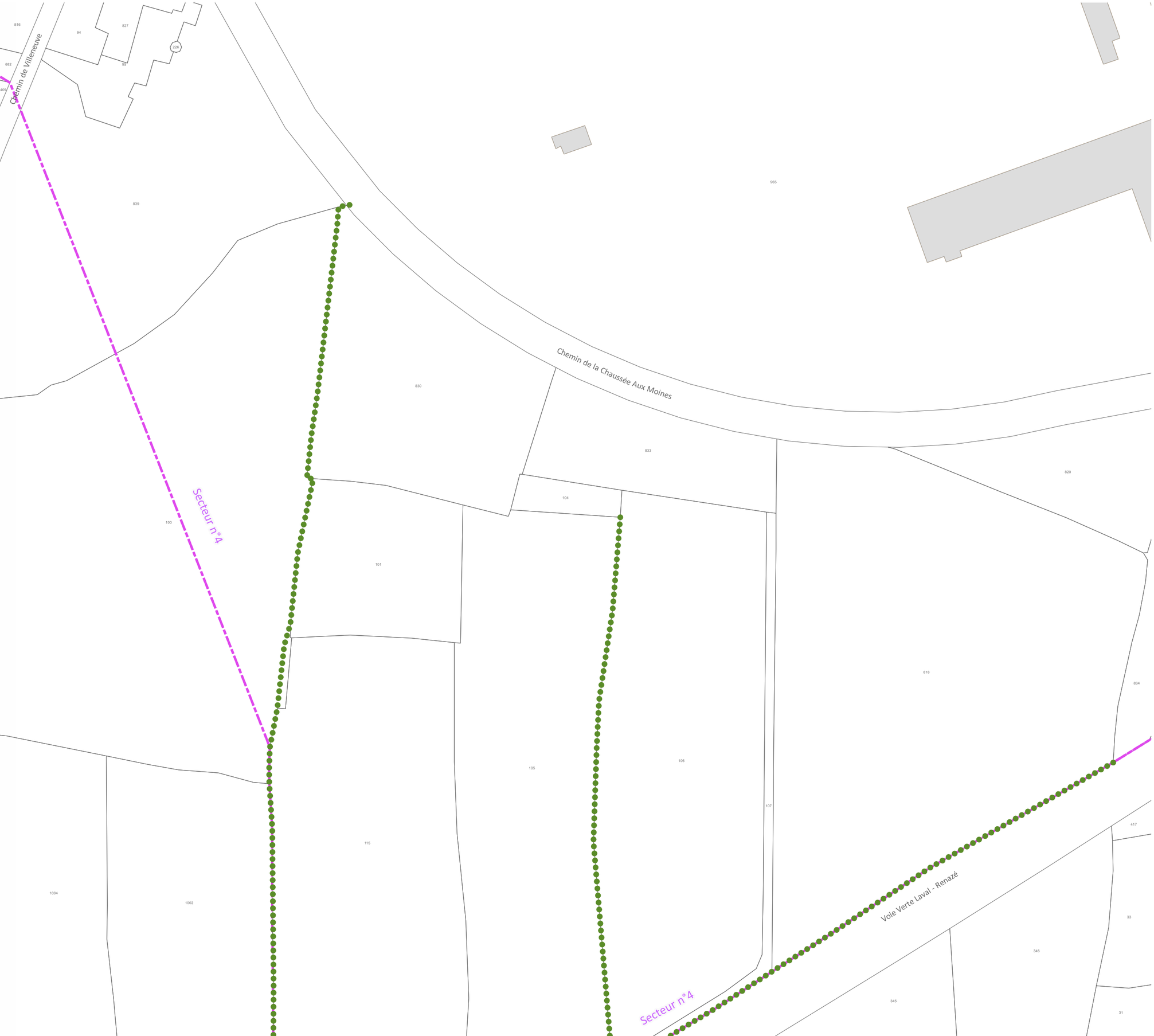
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

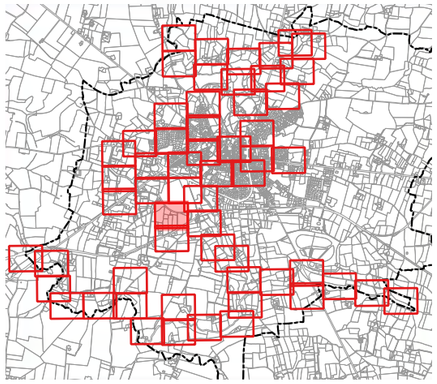
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

34

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Voie Verte Laval - Renazé

Chemin de la Chaussée Aux Moines

Chemin du Verger

Secteur n°5

Chemin de la Gaillottière

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

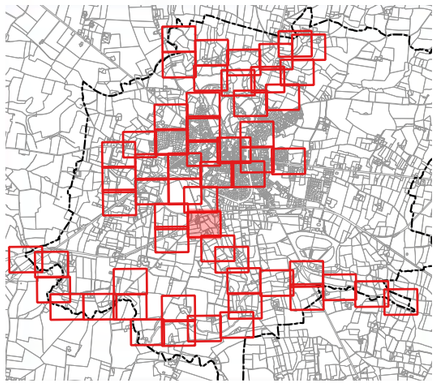
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

35

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°4

Voie Verte Laval - Renazé

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

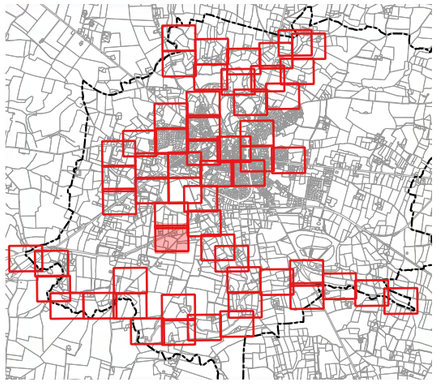
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

36

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

(Secteur n°5

Chemin de la Gaillottière

Secteur n°5

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

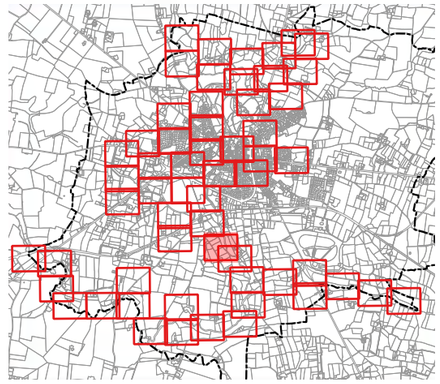
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

37

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

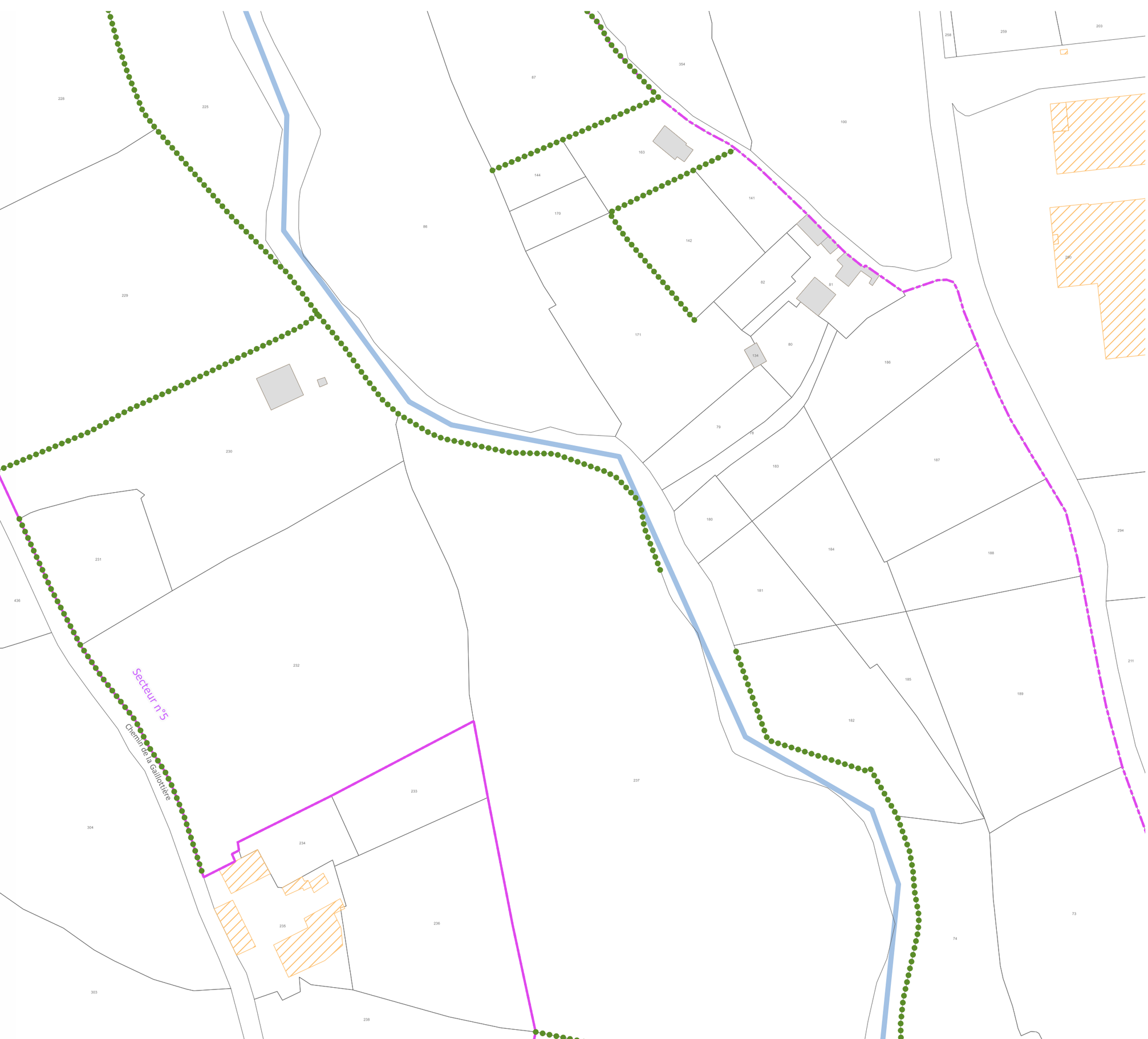
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

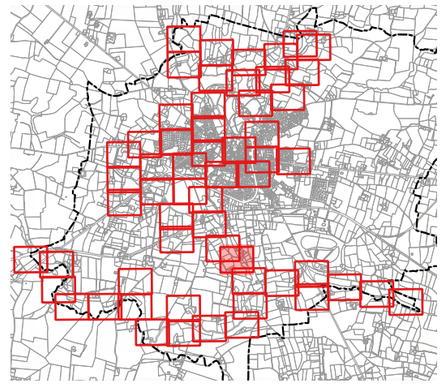
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

38

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Chemin de la Gaillontière

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

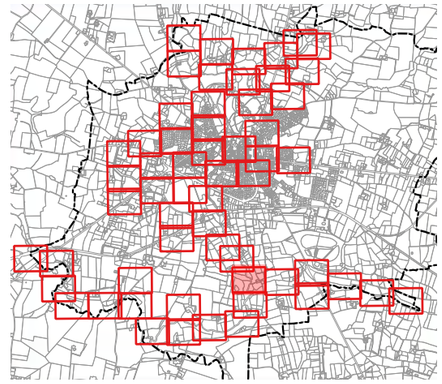
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

39

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

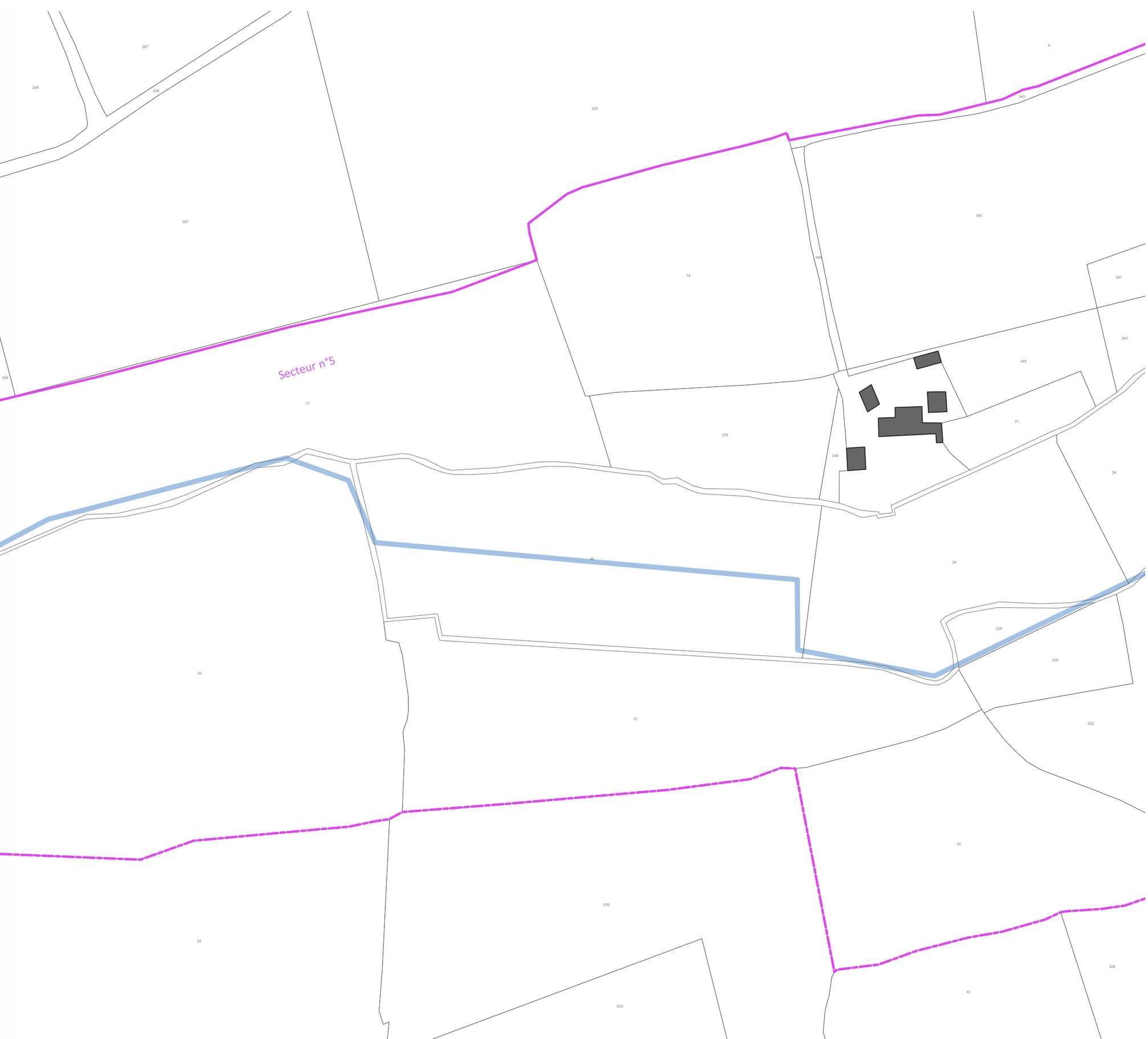
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

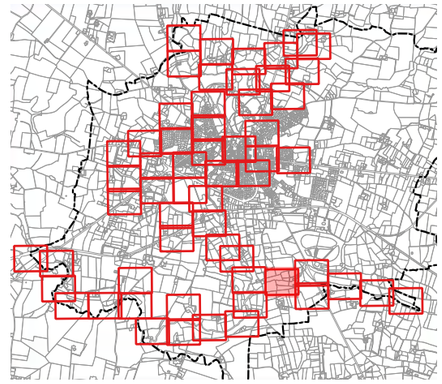
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

40

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

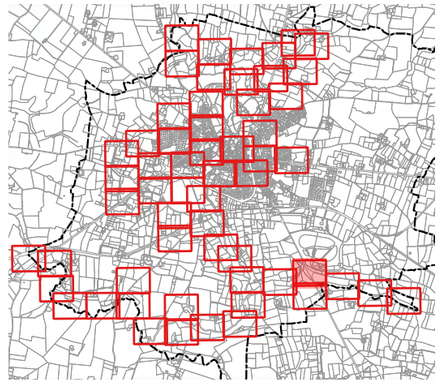
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

41

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

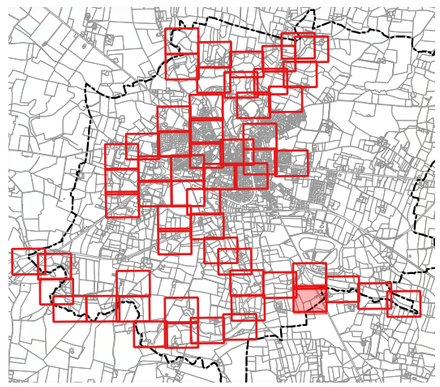
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

42

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

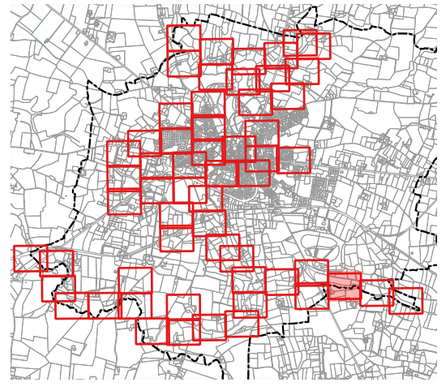
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

43

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

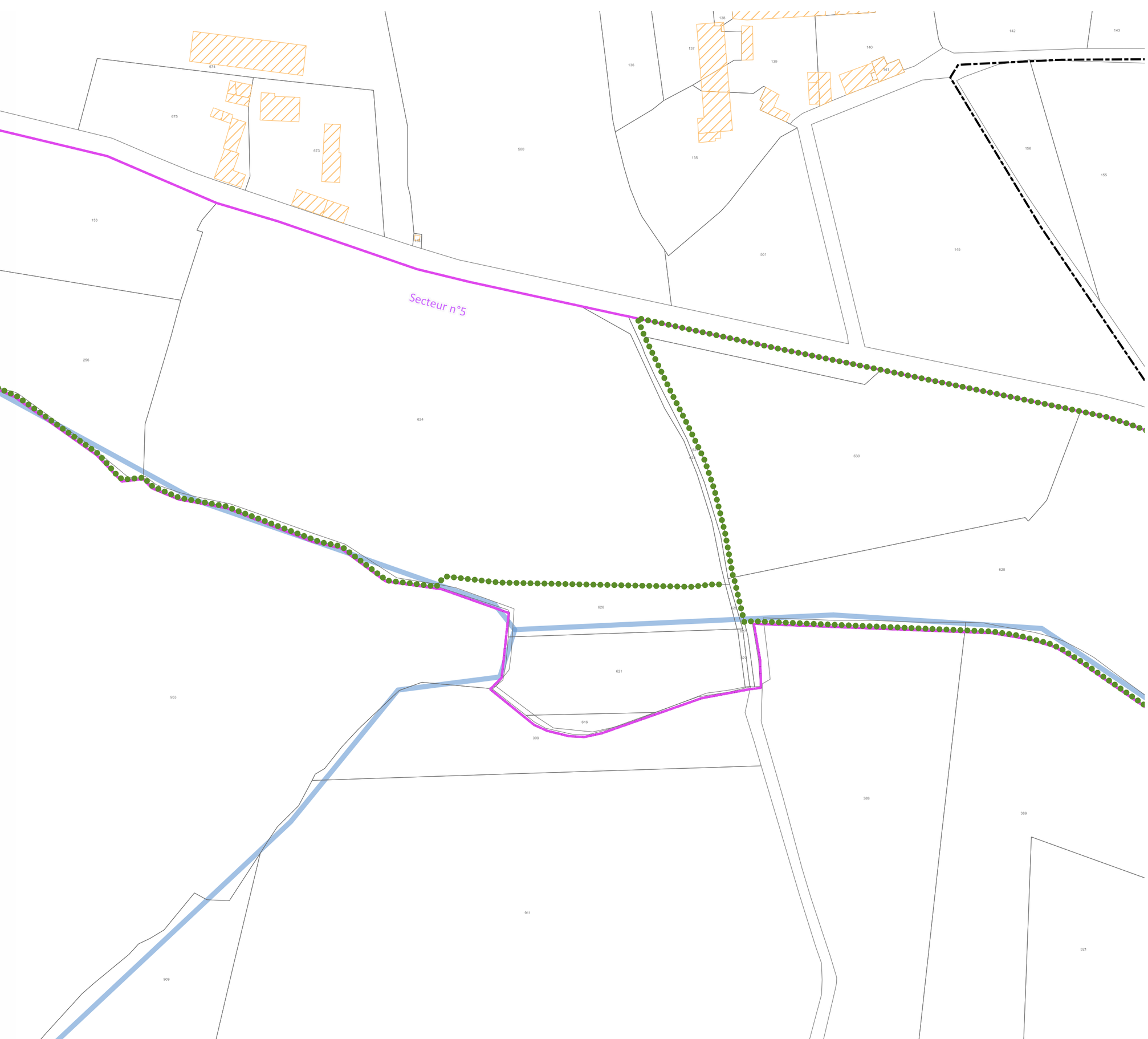
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

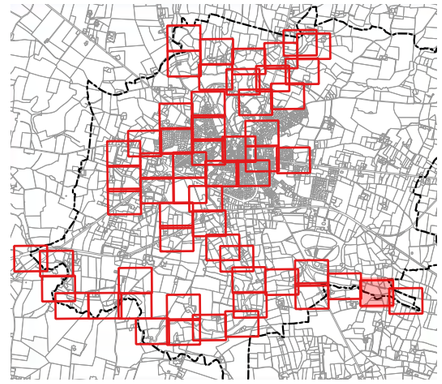
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

44

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

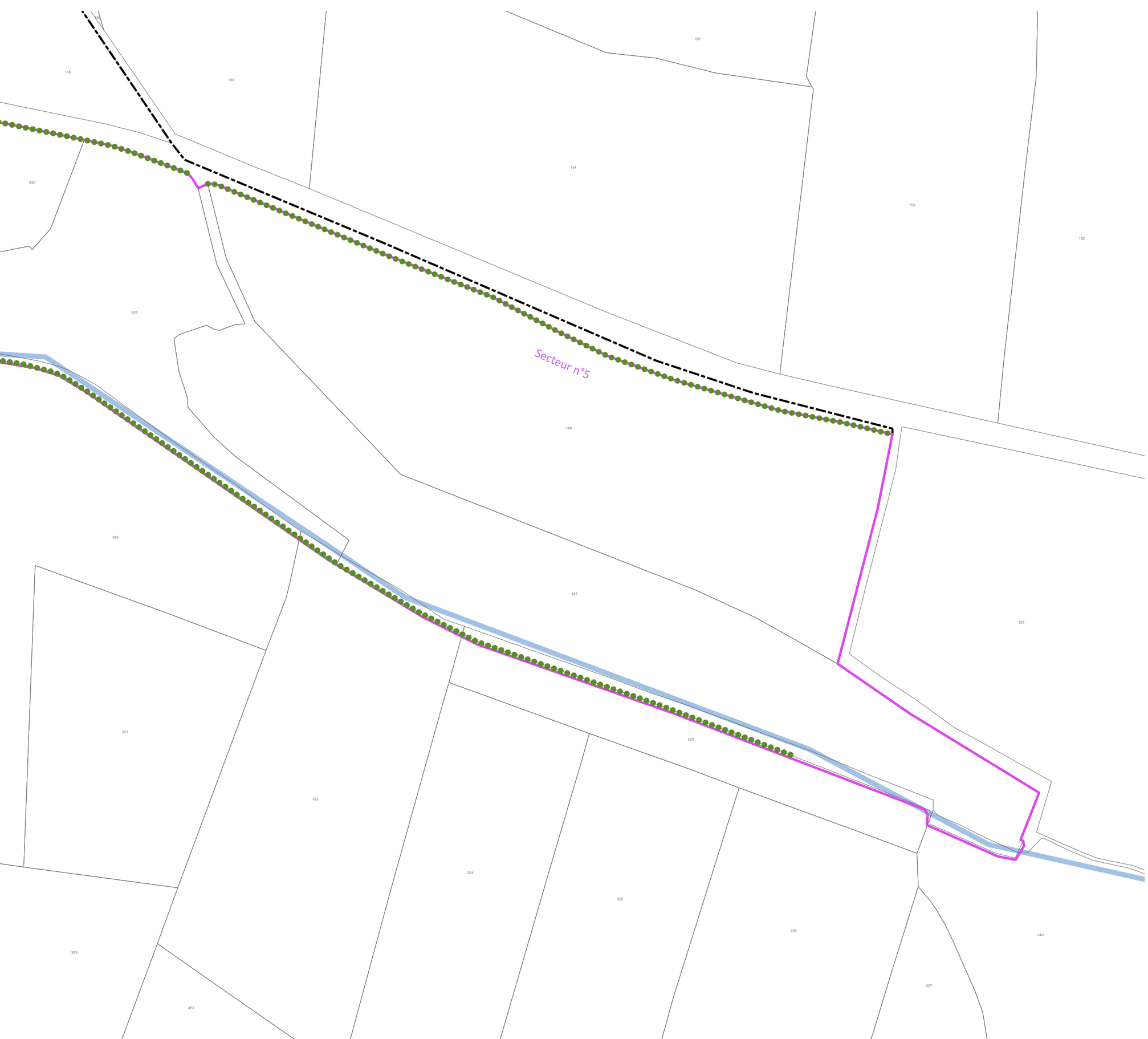
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

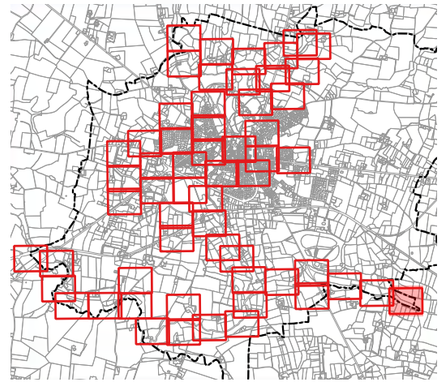
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

45

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Chemin de la Gaillottière

20

21

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

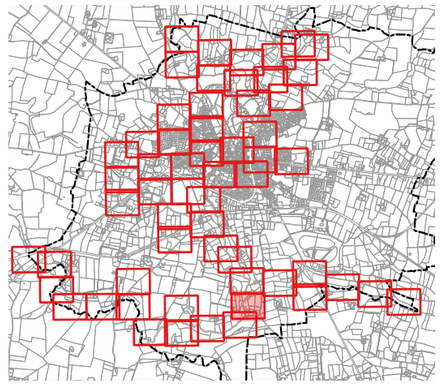
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

46

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

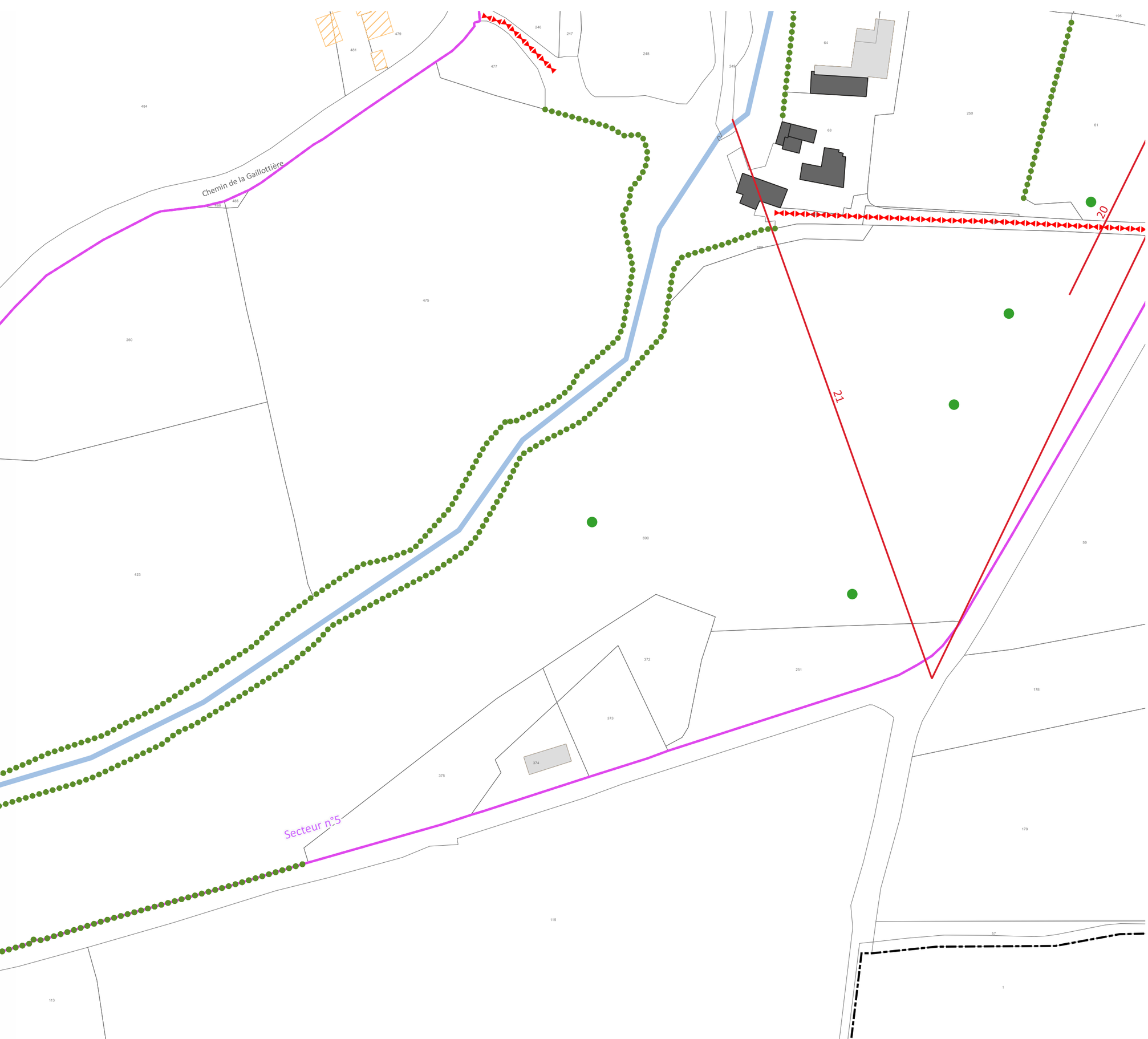
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

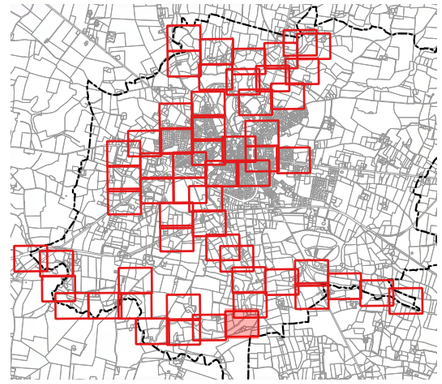
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

47

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

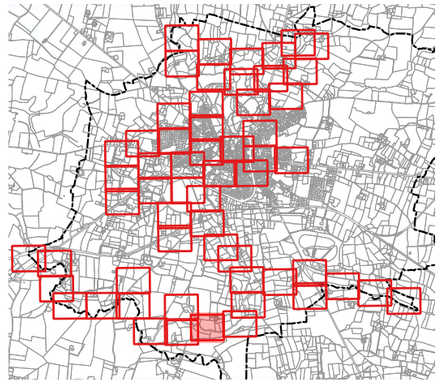
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

48

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

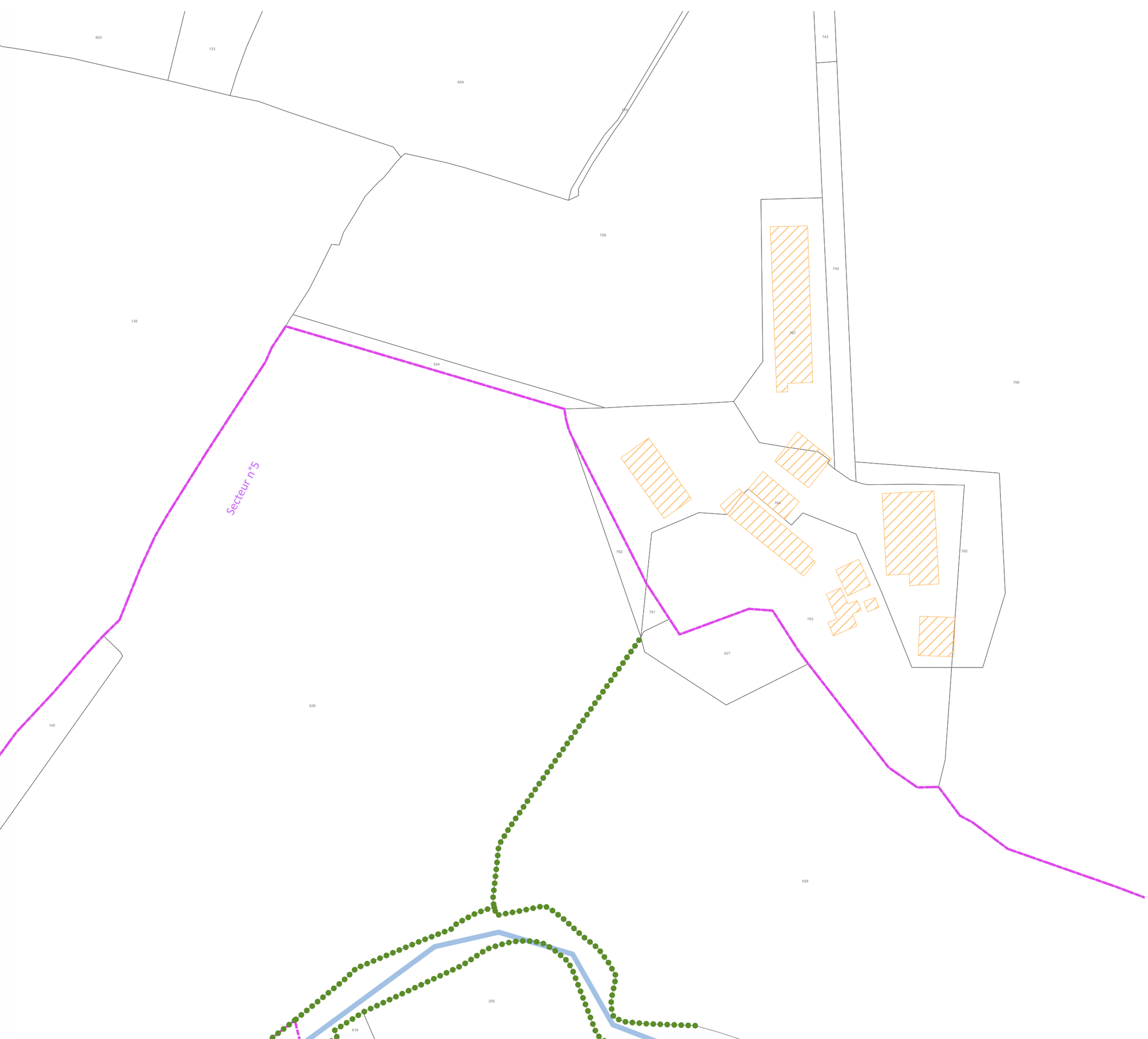
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

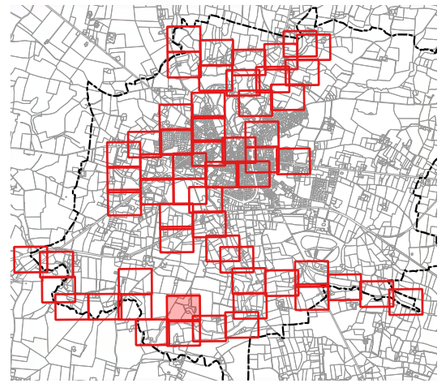
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

49

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

626
628
766
256
618
624
623
616
621
620
625
615
150
619
151
146
155
152
153
143
144
145
255
113

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

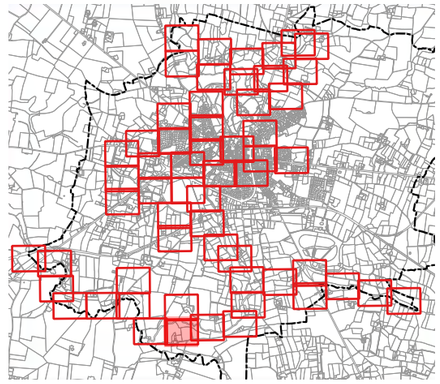
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

50

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

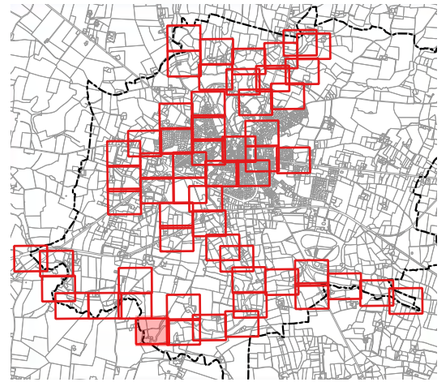
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

51

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Route du Bigot

Chemin de la Garrière

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

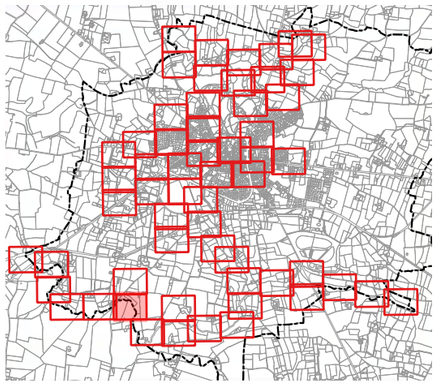
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

52

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

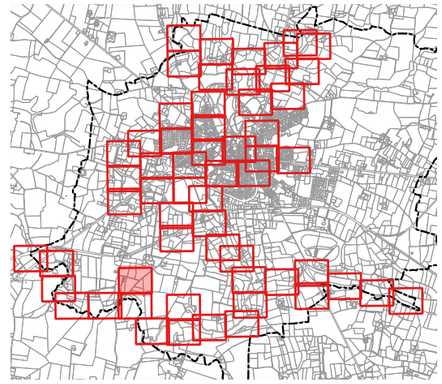
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

53

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

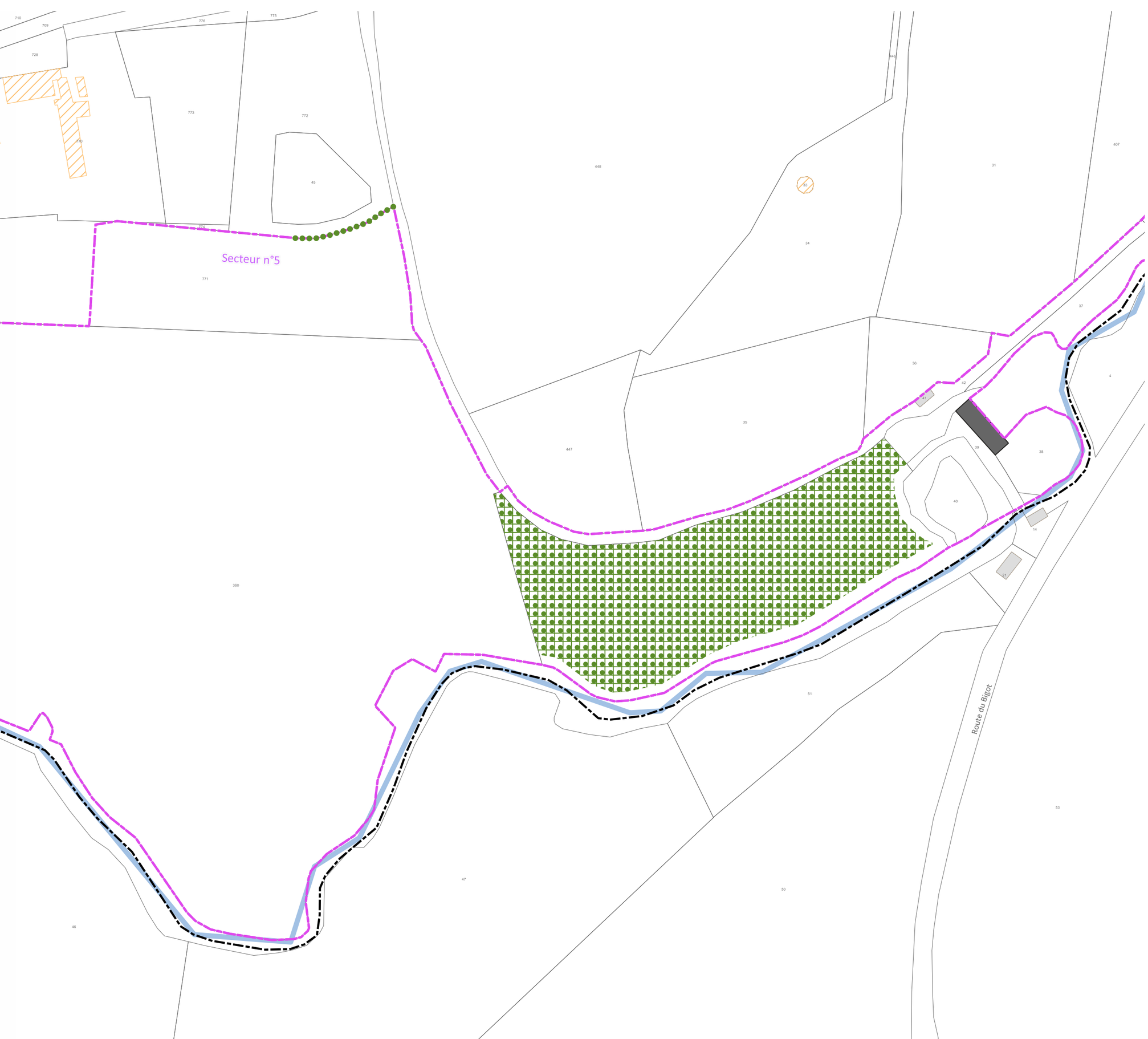
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

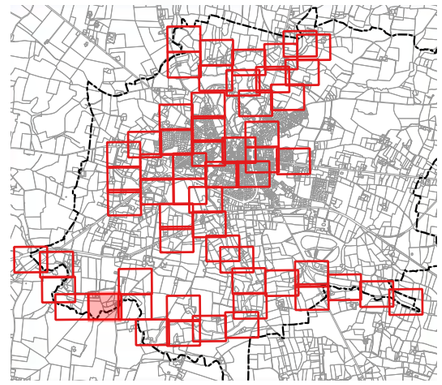
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

54

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°5

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

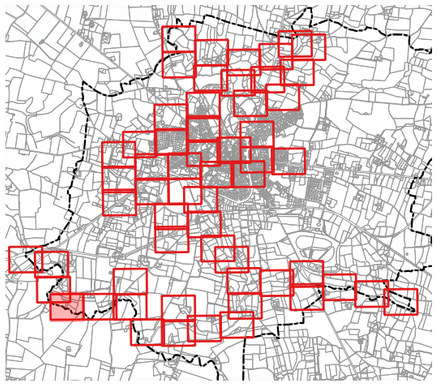
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

55

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

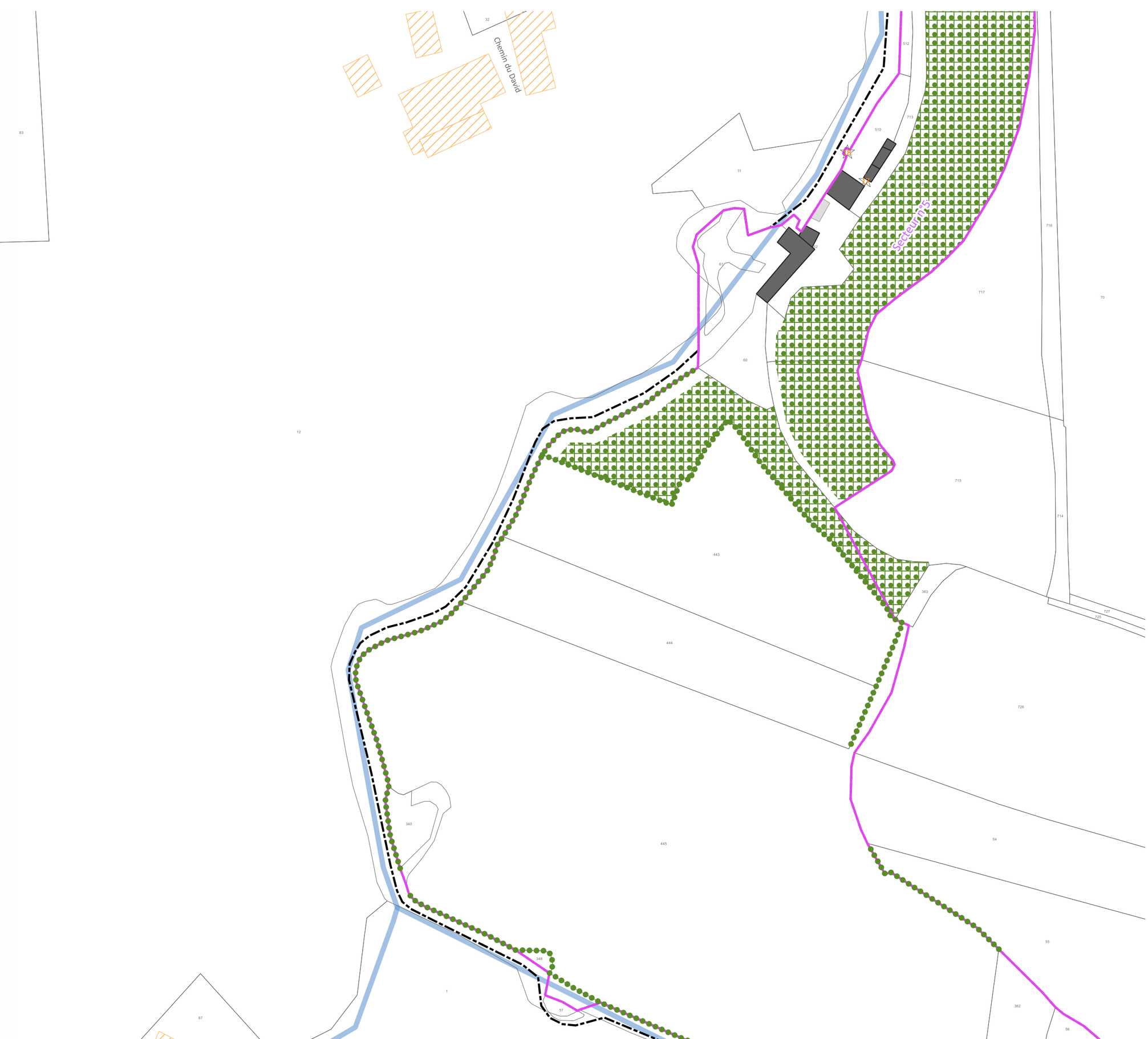
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

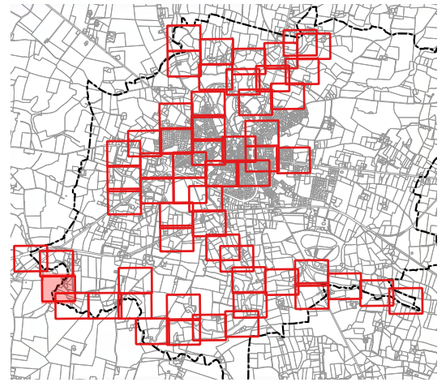
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

56

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Voie Verte Laval - Renazé

Secteur n°5

Secteur n°5

Secteur n°5

19

Chemin du David

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

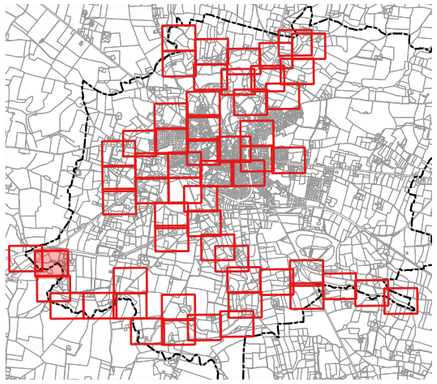
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

57

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

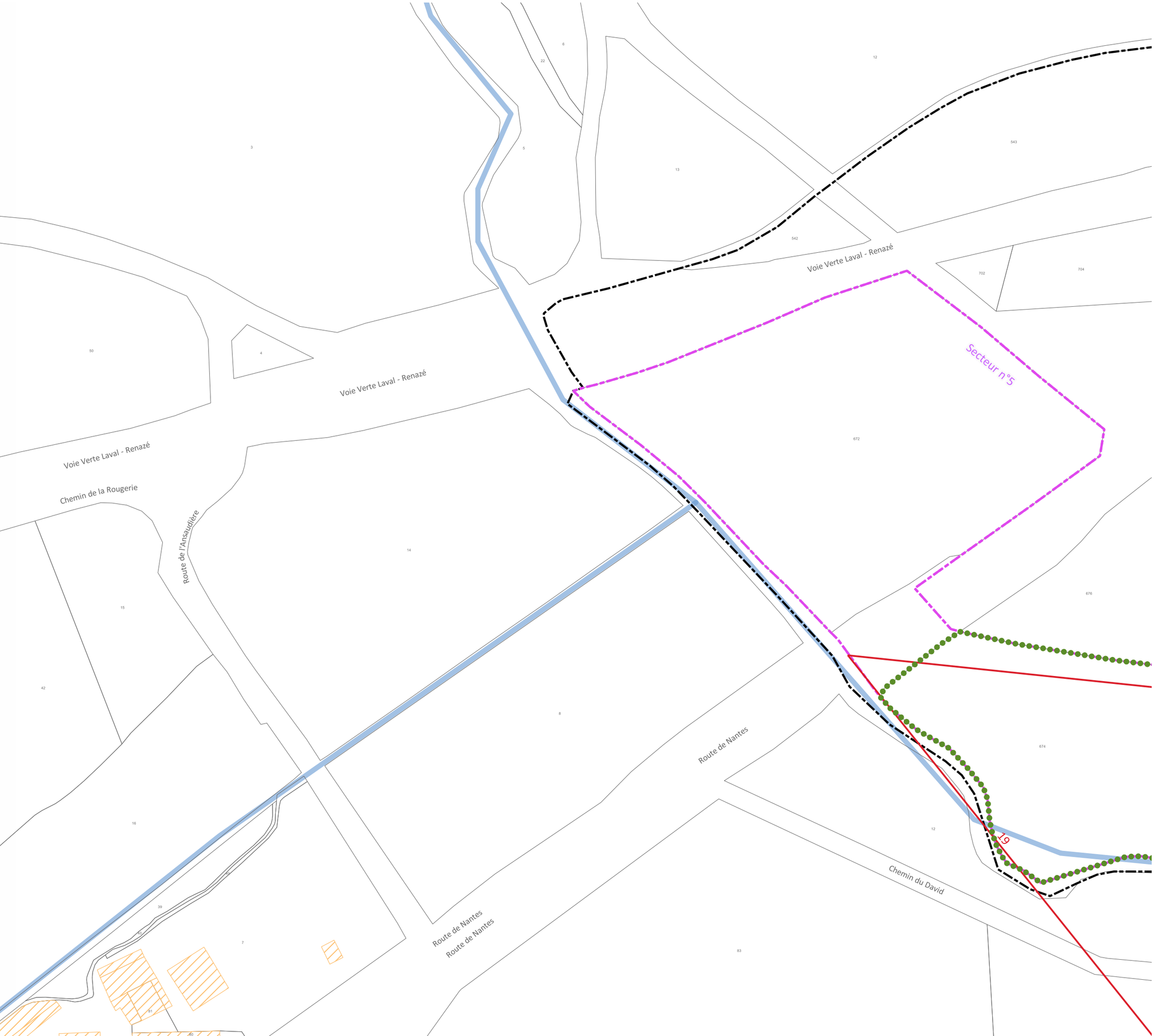
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél 02 47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

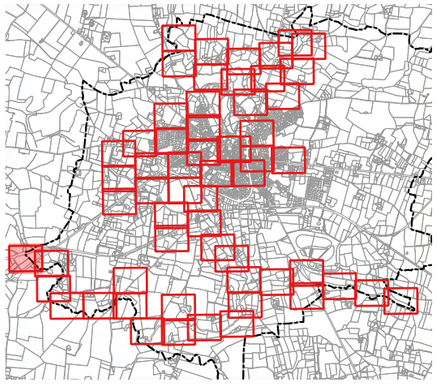
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

58

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

0 200 400 600

1:6 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre de Site Patrimonial Remarquable - http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles - https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT MAYENNE

CRAON
VIVRE AU POSITIF

COMMUNE DE CRAON

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGÉ
urbaniste O.P.Q.U.
géographe
spécialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
architecte du patrimoine (ZhaStel)
D. E. A. Histoires Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité Histoire des Arts

MODIFICATIONS:

2306

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-aua.com Tel. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 1155 Courriel : contact@be-aua.com
Siège social et agence : 16B, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

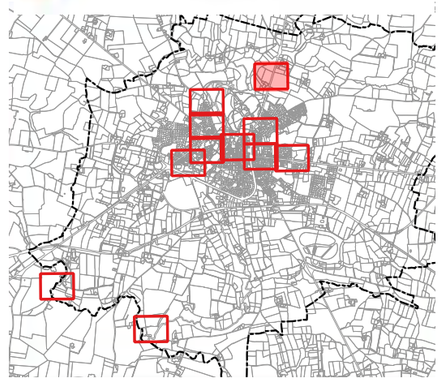
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

01

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

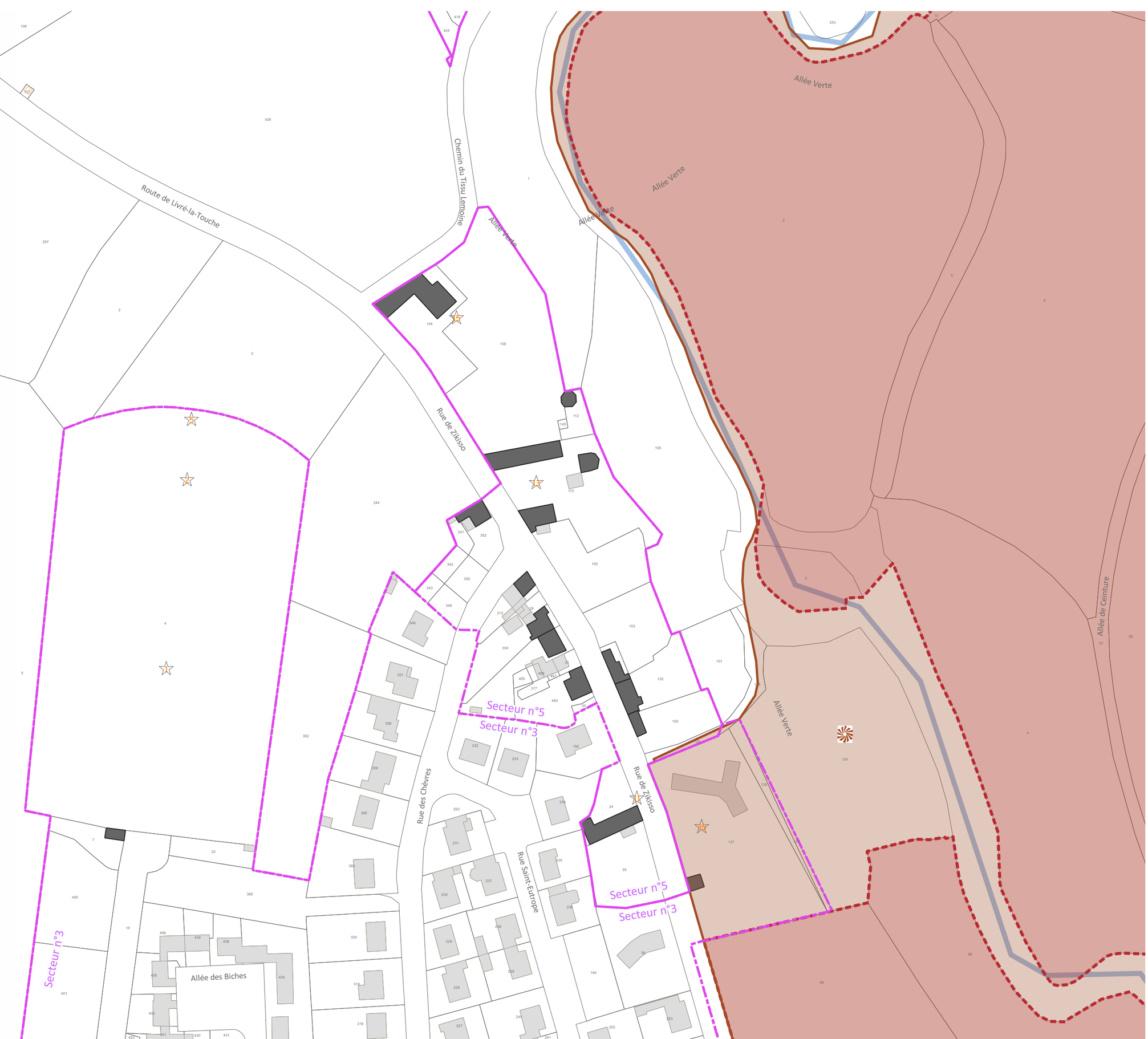
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

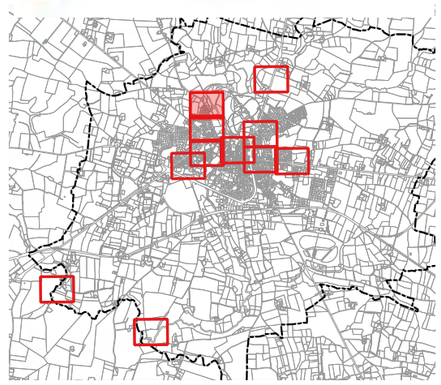
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

02

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Secteur n°3
Secteur n°5
Secteur n°3
Secteur n° 3
Secteur n°2
Allée des Biches
Rue des Chèvres
Rue Saint-Eutrope
Rue Saint-Eutrope
Rue de Zikisso
Allée Verte
Rue du Grand Cerf
Route de Rennes
Chemin de Rome
Allée Claude Bernard
Avenue Pasteur
Rue Pierre et Marie Curie
Allée Laënnec
Allée Lavoisier
Route de Nantes
Rue de Zikisso
Rue de Zikisso
Rue de Zikisso
Rue de Zikisso
Allée des Ponts
Allée de la Liberté
Boulevard de Bel Air
Rue de la Libération
Rue de la Libération
Rue des Vaux
R1
R2
R2.2
R3
R4

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

03

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Allée Laënnec
Allée Lavoisier
Avenue Pasteur
Route de Nantes
Rue de la Libération
Rue de Zikisso
Rue des Vaux
Rue du Pavé
Impasse du Grenier à Sel
Allée du Pasty
Rue du Miroir
Secteur n° 3
Secteur n° 2
Secteur n° 5
R1
R2
R2.2
R3
R4

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

04

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

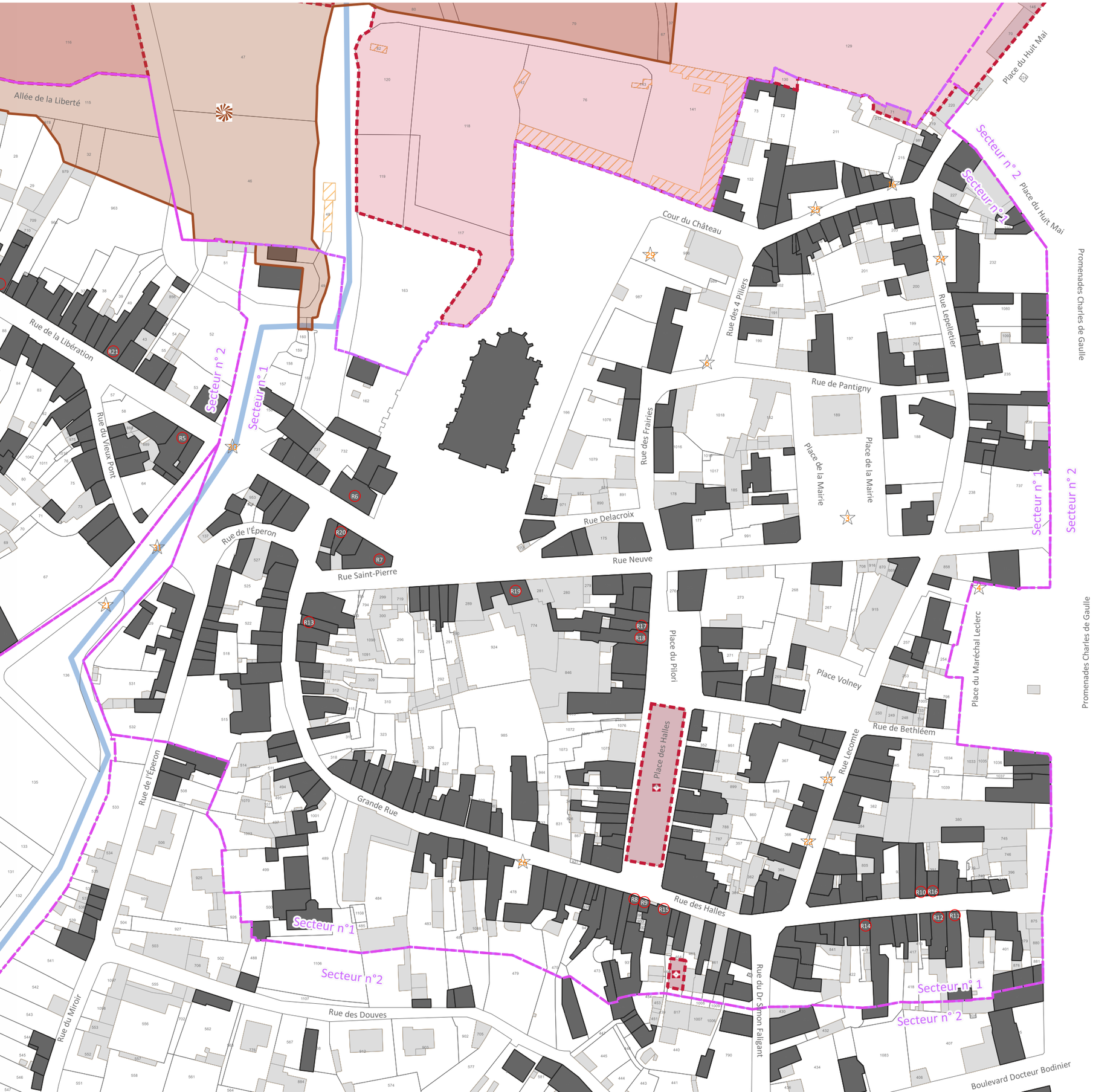
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com





Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

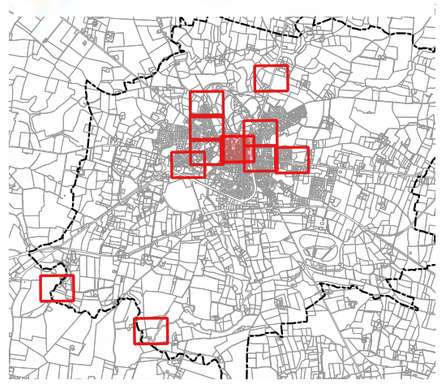
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

05

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

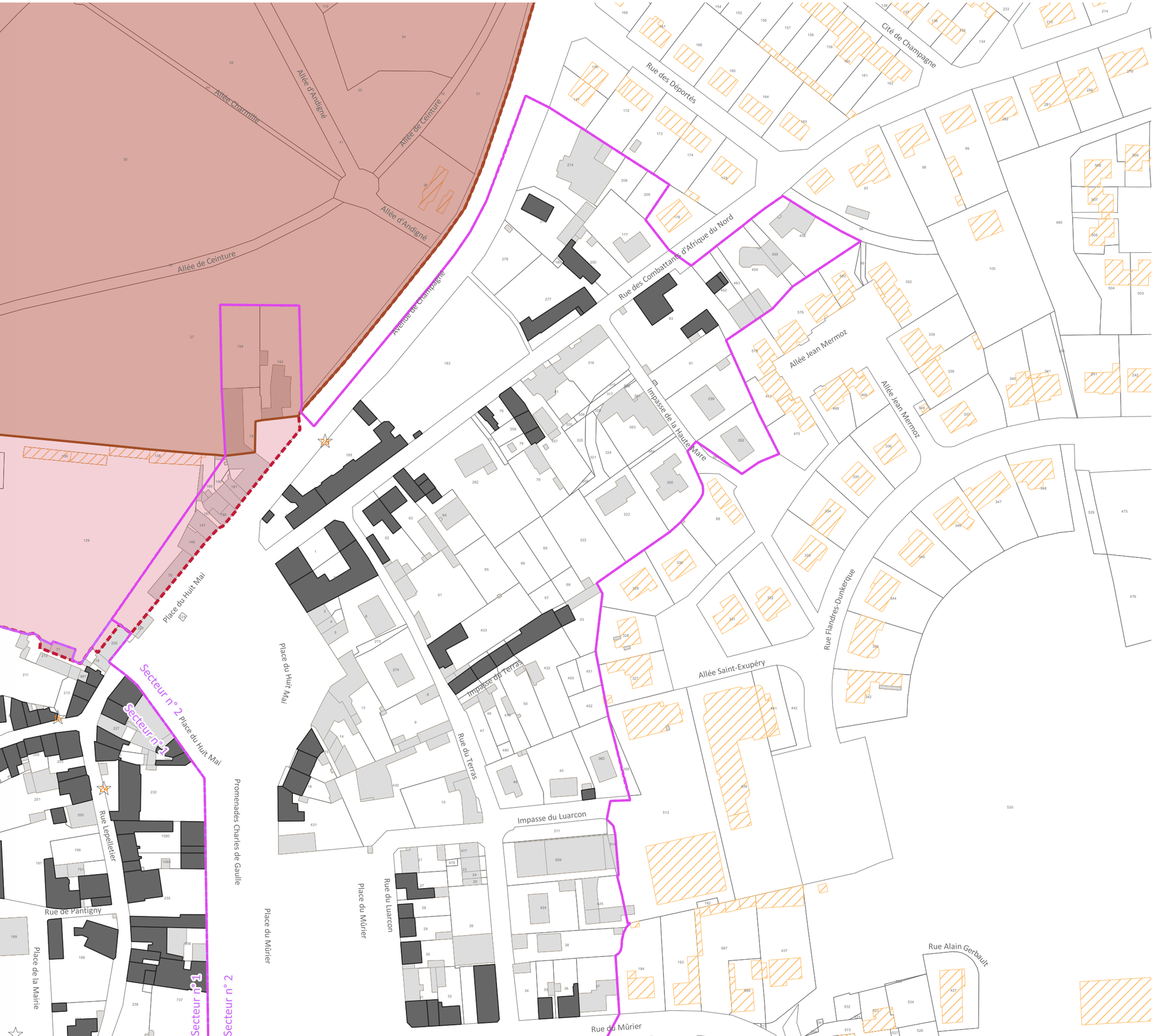
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

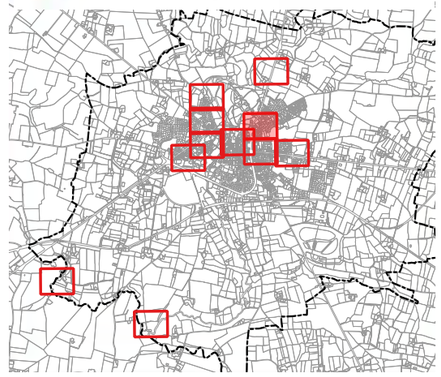
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

06

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

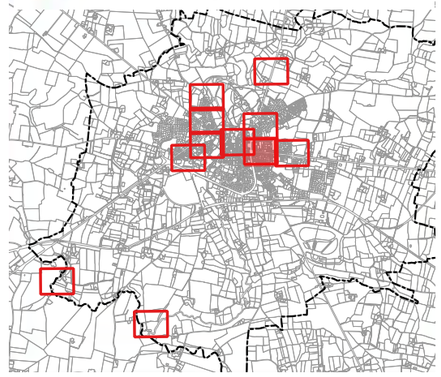
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

07

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Rue Joseph Buineau
Allée de la Fidélité
Rue Joseph Buineau
Route de Château Gontier
Allée des Sports
Allée du Stade
Rue Jean Bouin
Allée Georges Guynemer
Résidence les Archers
Rue du Pont-Levis
Impasse du Donjon
Rue de la Poterne
Chemin du Pressoir
Route de Château Gontier
Route de Château Gontier
Chemin de Bouilli
Chemin du Pressoir
Secteur n° 2
Secteur n° 3

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

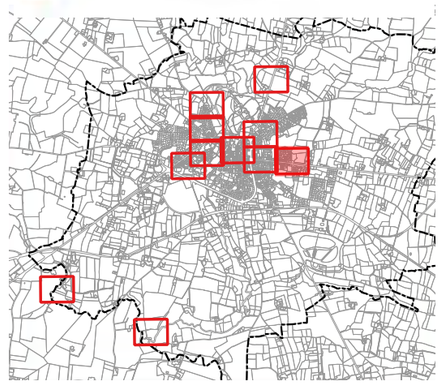
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70
1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

08

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

09

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

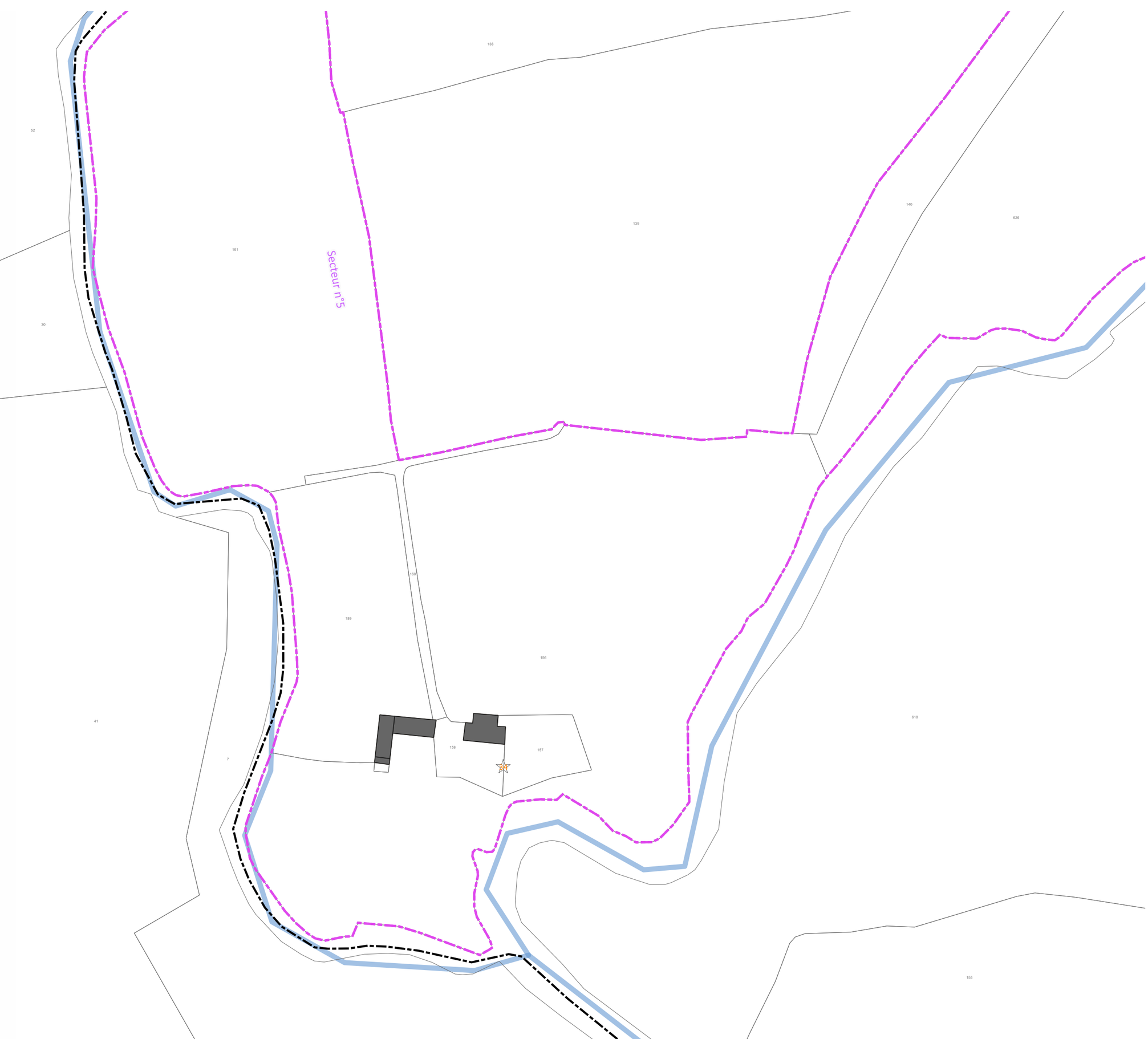
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

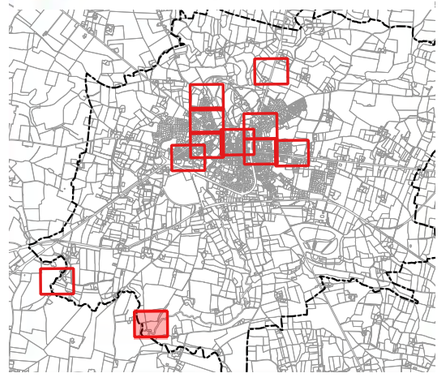
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

10

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

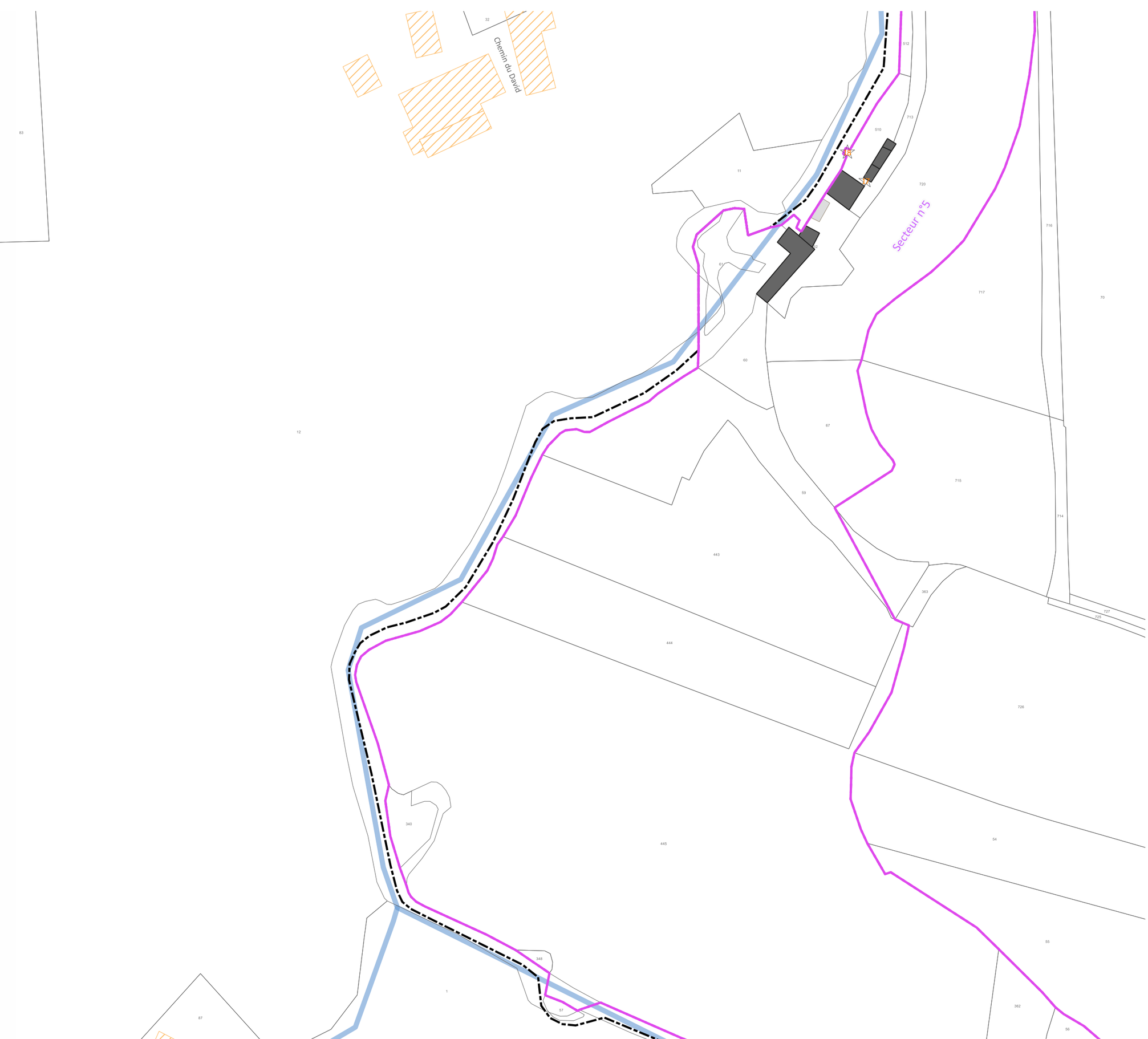
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Espace boisé classé
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

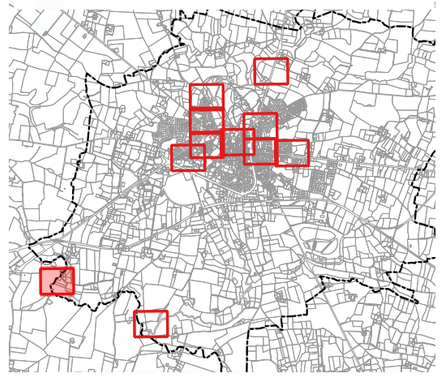
Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- Site classé - Le château de Craon et son parc

N



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

11

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site :www.be-aua.com - Tél.02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

Légende

- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n° 4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

0 200 400 600 1:6 500

Date de réalisation : NOVEMBRE 2025

Source : Parcellaire du Site Patrimonial Remarquable - Extrait cadastral juillet 2024
Source : Bâtiments et parcelles - https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT MAYENNE

CRAON
VIVRE AU POSITIF

COMMUNE DE CRAON

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
PLAN DE PERIMETRE ET DE SECTEURS

Eve PELLAT PAGÉ
urbaniste D.P.L.G.
géographe
spécialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
paysagiste DE
D. E. A. Histoires
Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité histoire des Arts

MODIFICATIONS:

2306

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-aua.com Tel. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E. A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 1155 Courriel : contact@be-aua.com
Siège social et agence : 16B, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : 19, rue Edgar de Kergariou 22300 LANNION

Mal Melacca - Paysagiste
11 rue Paul-Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com